

PROJET DE RECHERCHE/CONSULTATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE URBAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST

CONFERENCE DES BAILLEURS

TERMES DE REFERENCE

2/10/08

1. Contexte et justification

Dans le cadre des activités du projet de recherche/consultation, il était prévu d'organiser une table ronde régionale des bailleurs. Cependant, suite à la mission de suivi et de mini-évaluation des activités menées par les coordinations nationales, il est apparu plus pertinent d'organiser des tables-rondes nationales. Les raisons qui ont prévalu à cela résident essentiellement dans le fait que les institutions d'aide au développement intervenant dans le domaine de l'AU, exception faite d'une ou deux, sont différentes suivant les pays. Par ailleurs, il est également apparu que les institutions d'aide au développement ne sont pas les seuls bailleurs possibles pour la mise en oeuvre de projets issus du PAM. En effet, certaines structures privées ou publiques peuvent intervenir dans le financement de la mise en oeuvre de projets. Aussi, pour permettre aux CN d'amener le plus d'acteurs possible autour d'une table et discuter sur les possibilités de développement de l'AU, il est plus judicieux d'organiser une conférence par pays.

La conférence des bailleurs constitue l'une des dernières activités du projet triennal (janvier 2001-janvier 2004) de recherche/consultation pour le développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest.

Les premières activités ont consisté en des études diagnostic sur le secteur de l'AU des capitales des 7 pays concernés, à savoir Dakar (Sénégal), Abidjan (Côte d'Ivoire), Ouagadougou (Burkina Faso), Niamey (Niger), Nouakchott (Mauritanie), Cotonou (Bénin) et Bamako (Mali). Les études ont porté sur la situation de l'AU en général dans ces villes, en mettant l'accent sur la problématique de la réutilisation des eaux usées en AU pour Dakar, Nouakchott et Ouagadougou et sur celle de la problématique de l'accès au foncier pour les villes restantes.

Ensuite, des consultations locales ayant regroupé l'ensemble des acteurs du secteur de l'AU (Producteurs, municipalités, services centraux de l'Etat, chercheurs, experts, ONG) ont permis de restituer les résultats des études et d'ébaucher des plans d'actions municipales (PAM) visant à venir à bout des contraintes de l'AU.

Ces PAM ont ensuite été restitués à une plus grande audience de producteurs à l'occasion de fora communautaires.

Un atelier régional, organisé en mars 2002 à Dakar a regroupé toutes les parties prenantes au processus ainsi que des maires des villes du projet et d'Afrique Centrale. Cette rencontre a permis de partager les résultats du processus de recherche/consultation.

Un film documentaire et un ouvrage de plaidoyer et de capitalisation seront réalisés en décembre 2002 et le rapport final du processus durant le 4^{ème} trimestre de 2003.

2. Objectifs

2.1 Objectif général

L'objectif général de la conférence des bailleurs est de les sensibiliser d'avantage sur la situation de l'agriculture.

2.2 Objectifs spécifiques

L'objectif général est rattaché aux objectifs spécifiques ci-après :

- Informer la communauté des bailleurs, et tout autre acteur susceptible d'intervenir en faveur de l'AU, sur les résultats du programme de recherche/consultation : études diagnostic, consultations locales, plans d'actions municipales, etc. ;
- Recueillir des informations sur les initiatives en matière d'AU que les différentes institutions d'aide au développement et autres institutions privées ou publiques mettent en œuvre dans les différents pays ;
- Obtenir des financements additionnels pour la mise en œuvre de projets démonstratifs.

3. Organisation

3.1 Préparation de la rencontre

Dans le cadre de la préparation de la rencontre, la coordination nationale prendra le soin :

- D'identifier tous les bailleurs bilatéraux et multilatéraux, les ONG, les pouvoirs publics, les structures privées susceptibles d'être intéressés par le secteur de l'AU, etc.
- Faire parvenir à toutes les institutions identifiées, une note succincte sur le projet et les activités déjà menées et celles en perspective, un résumé de 3 à 5 pages sur l'étude-diagnostic réalisée, le plan d'actions municipales ébauché lors de la consultation locale et le plan d'action finalisé suite au forum de restitution et de validation communautaire.
- D'élaborer des fiches sommaires de projets (une page) à partir des actions du plan. Chaque fiche de projet comprendra notamment le titre du projet, les objectifs, les activités, les partenaires possibles pressentis, les bénéficiaires, la durée de mise en œuvre, les résultats attendus.

3.2 Déroulement de la rencontre

La rencontre devra être organisée entre **septembre et octobre 2003**. Elle regroupera pendant une demie-journée ou une journée au maximum les partenaires potentiels identifiés par la coordination nationale, autour des objectifs susmentionnés.

Activités

1. présentation du projet et de ses outputs par la CN;
2. présentation des autres initiatives existantes sur l'AU par les invités
3. présentation des fiches de projets
4. discussions en vue d'identifier les partenaires prêts à s'investir dans la réalisation de chaque projet.
5. S'accorder sur les projets ayant retenu le plus d'attention et ayant donc les plus grandes chances de se voir réalisées.
6. Discussions sur les initiatives pouvant être développées dans les capitales et les villes secondaires des pays, etc.

Au sortir de la réunion, on devrait avoir une idée claire sur les types de projets qui intéressent les bailleurs invités, leurs modalités d'intervention, le canevas de présentation des projets qui

leur seront soumis, etc. on devrait également être fixé sur les opportunités existant pour les autres villes des pays.

4. Résultats attendus

Les résultats attendus de cette rencontre sont les suivants :

1. des bailleurs bien sensibilisés sur l'importance de l'AU ;
2. des bailleurs et autres partenaires au développement bien imprégnés du programme de recherche/consultation conduit ces 2 dernières années et au fait de toutes les informations disponibles sur la question ;
3. des opportunités de financement d'au moins 2 à 3 projets par pays.

Projet de contrat

ENTRE

L'Institut Africain de Gestion urbaine (IAGU)
représenté par Monsieur Djibril DOUCOURE, son Secrétaire Exécutif par intérim
BP. 7263 Dakar, Sénégal

ET

Le Groupe des Ecoles EIER-ETSHER
représenté par Monsieur Jacques André MUHET, son Directeur Général par intérim
01 BP 594 Ouagadougou 01 Burkina Faso

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

TITRE I : OBJET DU CONTRAT

Article 1 : Objet du contrat

L'objet de ce présent contrat est de confier au Groupe des Ecoles EIER - ETSHER des tâches se rapportant à l'organisation d'une conférence des bailleurs de fonds à Ouagadougou. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la conférence des bailleurs du projet de recherche/consultation pour le développement durable de l'agriculture urbaine à Ouagadougou au Burkina Faso. A cet effet, le Groupe devra :

- Identifier tous les bailleurs bilatéraux et multilatéraux, les ONGs, les pouvoirs publics, les structures privées susceptibles d'être intéressés par le secteur de l'Agriculture Urbaine, etc ;
- Faire parvenir à toutes les institutions identifiées, une note succincte sur le projet et les activités déjà menées et celles en perspective, un résumé de trois (03) à cinq (05) pages sur l'étude diagnostic réalisée, le plan d'action municipale ébauché lors de la consultation locale et le plan d'action finalisé suite au forum de restitution et de validation communautaire ;
- Élaborer des fiches sommaires de projets une (01) page à partir des actions du plan. Chaque fiche de projet comprendra notamment le titre du projet, les objectifs, les activités, les partenaires possibles pressentis, les bénéficiaires, la durée de mise en œuvre, les résultats attendus ;
- Assurer l'animation et la facilitation des travaux lors de la table ronde ;
- Préparer un rapport de la journée de table ronde ;
- Faire le suivi de la réunion en contactant régulièrement les institutions invitées et en les tenant au courant de l'évolution des activités du réseau ;



Article 2 : Pièces du contrat

Le présent contrat est constitué des termes de référence de la conférence des bailleurs et de ceux du film documentaire.

TITRE II: CONDITIONS FINANCIERES

Article 3 : Montant du contrat et modalités de paiement

En rémunération des services rendus par le contractant, en conformité avec les termes de référence, le budget alloué à cette activité devant être menées, l'Institut Africain de Gestion urbaine (IAGU) s'engage à lui verser un montant total ferme et non révisable de **un million deux cent mille francs (1.200.000 FCFA)**.

Le paiement de ce montant se fera en un seul versement et par virement bancaire.

Article 4 : Budget du contrat

L'EIER ne doit en aucun cas apporter de manière unilatérale un changement à l'affectation du budget. Au besoin, le Groupe des Ecoles EIER - ETSHER doit communiquer avec l'Institut Africain de Gestion urbaine (IAGU) et obtenir son consentement écrit avant de faire un changement d'importance à l'affectation du budget.

Article 5 : Durée du contrat

Ce contrat de sous-traitance couvre une période d'un (01) mois, à compter de la date de signature.

Article 6 : Devoir de réserve

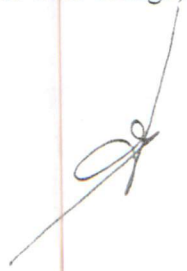
Le Groupe des Écoles EIER – ETSHER ne communiquera à aucune personne physique ou morale un renseignement non publié porté à sa connaissance par l'Institut Africain de Gestion urbaine (IAGU) à l'occasion de l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat si ce n'est avec l'autorisation de l'IAGU.

Article 7 : Travail insatisfaisant ou incomplet

Dans le cas où le travail prévu par le présent contrat ne serait pas satisfaisant ou conforme aux conditions ci-dessus, l'IAGU se réserve le droit de l'interrompre, d'en demander la correction ou la modification, ou de le refuser. Dans ces cas, le paiement sera effectué au prorata du service rendu à la satisfaction du projet.

Article 8 : Assurances

L'Institut Africain de Gestion urbaine rejette toute responsabilité encas de décès, accident ou maladie d'un membre de l'équipe du Groupe survenus dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Le Groupe atteste qu'il est protégé par une assurance lui garantissant une réparation adéquate pour ces risques. Il lui incombe donc de contracter à sa charge, toute police d'assurance qu'il estimera, y compris celle de sa responsabilité.



Article 9 : Enregistrement du contrat et paiement d'impôts

Tous les frais afférant à l'enregistrement du présent contrat seront entièrement supportés par le Groupe.

Il est responsable de tout paiement de cotisation lui incombant au niveau du régime de sécurité sociale et de tout impôt dû sur les sommes perçues.

Article 10 : Résiliation du contrat

Il pourra être mis fin au contrat par l'une ou l'autre partie, après préavis d'un (01) mois, si les causes d'annulation telles que déterminées par le responsable de l'exécution du contrat sont effectives.

Article 11 : Règlement des différends

Les parties s'engagent à faire tout leur possible pour résoudre à l'amiable tout différend ou litige qui pourraient résulter de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat.

A défaut de conciliation, ils seront tranchés par les tribunaux compétents du lieu où le contrat est exécuté.

Article 12 : Modification

Le présent contrat peut en tout temps être modifié par consentement mutuel écrit.

Article 13 : Responsabilités

Le Groupe assure l'entière responsabilité des dispositions qu'elle jugera bon de prendre pour s'assurer contre tous préjudices, pertes ou dommages survenant pendant l'exécution du travail.

Article 14 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entre en vigueur dès la signature du contrat.

Dakar, le 08 septembre 2003

Ouagadougou, le 11.09.2003

Pour l'IAGU

Pour le Groupe des Ecoles EIER-ETSHER

Djibril DOUCOURE

Monsieur Jacques André MUHET
Directeur Général par intérim



**Groupe des Ecoles
EIER - ETSHER**

**Réseau Francophone
pour l'Agriculture
Urbaine en Afrique de
l'Ouest et du Centre
(RFAU/AOC)**

**Institut Africain de
gestion Urbaine
(IAGU)**

21e 1188

TABLE RONDE DES BAILLEURS

Date : 09 octobre 2003

Lieu : Salle RAIMBAUD / EIER

SEPTEMBRE 2003

I. CONTEXTE, OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

I.1 Contexte et justification

Dans le cadre des activités du projet de recherche/consultation, il était prévu d'organiser une table ronde régionale des bailleurs. Cependant, suite à la mission de suivi et de mini-évaluation des activités menées par les coordinations nationales, il est apparu plus pertinent d'organiser des tables-rondes nationales. Les raisons qui ont prévalu à cela, résident essentiellement dans le fait que les institutions d'aide au développement intervenant dans le domaine de l'agriculture urbaine, exception faite d'une ou deux, sont différentes suivant les pays. Par ailleurs, il est également apparu que les institutions d'aide au développement ne sont pas les seuls bailleurs possibles pour la mise en oeuvre de projets issus du plan d'action municipale. En effet, certaines structures privées ou publiques peuvent intervenir dans le financement de la mise en oeuvre de projets. Aussi, pour permettre aux coordinations nationales d'amener le plus d'acteurs possibles autour d'une table et discuter sur les possibilités de développement de l'agriculture urbaine, il est plus judicieux d'organiser une conférence par pays.

La conférence des bailleurs constitue l'une des dernières activités du projet triennal (janvier 2001-janvier 2004) de recherche/consultation pour le développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest.

Les premières activités ont consisté en des études diagnostic sur le secteur de l'agriculture urbaine des capitales des 7 pays concernés, à savoir Dakar (Sénégal), Abidjan (Côte d'Ivoire), Ouagadougou (Burkina Faso), Niamey (Niger), Nouakchott (Mauritanie), Cotonou (Bénin) et Bamako (Mali). Les études ont porté sur la situation de l'agriculture urbaine en général dans ces villes, en mettant l'accent sur la problématique de la réutilisation des eaux usées en agriculture urbaine pour Dakar, Nouakchott et Ouagadougou et sur celle de la problématique de l'accès au foncier pour les villes restantes.

Ensuite, des consultations locales ayant regroupé l'ensemble des acteurs du secteur de l'agriculture urbaine (Producteurs, municipalités, services centraux de l'Etat, chercheurs, experts, ONG) ont permis de restituer les résultats des études et d'ébaucher des plans d'actions municipales (PAM) visant à venir à bout des contraintes de l'agriculture urbaine.

Ces plans d'actions municipales ont ensuite été restitués à une plus grande audience de producteurs à l'occasion de fora communautaires.

Un atelier régional, organisé en mars 2002 à Dakar a regroupé toutes les parties prenantes au processus ainsi que des maires des villes du projet et d'Afrique Centrale. Cette rencontre a permis de partager les résultats du processus de recherche/consultation.

Un film documentaire et un ouvrage de plaidoyer et de capitalisation seront réalisés en décembre 2002 et le rapport final du processus durant le 4^{ème} trimestre de 2003.

I.2 Objectifs

I.2.1 Objectif général

L'objectif général de la conférence des bailleurs est de les sensibiliser d'avantage sur la situation de l'agriculture.

I.2.2 Objectifs spécifiques

L'objectif général est rattaché aux objectifs spécifiques ci-après :

- Informer la communauté des bailleurs, et tout autre acteur susceptible d'intervenir en faveur de l'agriculture urbaine, sur les résultats du programme de recherche/consultation : études diagnostic, consultations locales, plans d'actions municipales, etc. ;
- Recueillir des informations sur les initiatives en matière d'agriculture urbaine que les différentes institutions d'aide au développement et autres institutions privées ou publiques mettent en œuvre dans les différents pays ;
- Obtenir des financements additionnels pour la mise en œuvre de projets démonstratifs.

I.3 Déroulement de la rencontre.

La rencontre devra être organisée le **9 octobre 2003**. Elle regroupera pendant une demie-journée au maximum les partenaires potentiels identifiés par la coordination nationale, autour des objectifs susmentionnés.

Activités

1. présentation du projet et de ses outputs par la coordination nationale;
2. présentation des autres initiatives existantes sur l'agriculture urbaine par les invités ;
3. présentation des fiches de projets ;
4. discussions en vue d'identifier les partenaires prêts à s'investir dans la réalisation de chaque projet ;
5. S'accorder sur les projets ayant retenu le plus d'attention et ayant donc les plus grandes chances de se voir réalisées ;
6. Discussions sur les initiatives pouvant être développées dans les capitales et les villes secondaires des pays, etc.

Au sortir de la réunion, on devrait avoir une idée claire sur les types de projets qui intéressent les bailleurs invités, leurs modalités d'intervention, le canevas de présentation des projets qui leur seront soumis, etc. on devrait également être fixé sur les opportunités existant pour les autres villes des pays.

I.4 Résultats attendus.

Les résultats attendus de cette rencontre sont les suivants :

1. des bailleurs bien sensibilisés sur l'importance de l'agriculture urbaine ;
2. des bailleurs et autres partenaires au développement bien imprégnés du programme de recherche/consultation conduit ces 2 dernières années et au fait de toutes les informations disponibles sur la question ;
3. des opportunités de financement d'au moins 2 à 3 projets.

II. RESUMES DES PROJETS RETENUS DANS LE PLAN D'ACTION MUNICIPALE.

II.1 Projet d'appui à l'installation, à l'organisation des activités de maraîchage autour de la station d'épuration de Kossodo.

Il a pour objectifs :

- d'accompagner la réinstallation des maraîchers sur le périmètre affecté à cet effet ;
- de réfléchir à des propositions techniques pour la bonne gestion de l'eau ;
- de réfléchir à des propositions techniques visant à réduire la contamination des légumes à travers l'arrosage par aspersion ;
- de suivre la qualité des eaux réutilisées ;
- d'organiser et encadrer les producteurs.

Pour la réalisation de ce projet, les activités qui sont prévues sont entre autre :

- une étude d'urbanisme ;
- le morcellement du site ;
- la formation des producteurs à la maîtrise des techniques de production ;
- l'organisation de la commercialisation ;
- le suivi de la qualité des eaux ;
- le recensement des producteurs à réinstaller ;
- l'organisation des producteurs en groupement ;
- l'encadrement (animation) des producteurs.

II.2 Projet d'appui à la sécurisation foncière et à la professionnalisation des acteurs de l'agriculture urbaine.

Il vise les objectifs suivants :

- l'aménagement du site de Boulmiougou,
- contrôler les risques de conflit social,
- la formation des acteurs,
- la maîtrise des techniques de production.

Pour la réalisation de ce projet, les activités qui sont prévues sont entre autre :

- faire un levé topographique du site,
- morceler le site,
- curer barrage de boulmiougou,
- établir un cahier de charge des usagers du périmètre,
- créer une organisation structurée,
- encadrer les acteurs à travers des séances d'animation,
- trouver des débouchés pour l'écoulement des produits maraîchers,
- étudier la possibilité d'accès à des fonds d'organismes de crédit agricole.

ANNEXES

- I- BILAN DES ACTIVITES DE LA COORDINATION NATIONALE DU RESEAU FRANCOPHONE EN AGRICULTURE URBAINE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (RFAU/AOC).

- II- RESUME DE L'ETUDE SUR LE PROFIL DE RECYCLAGE DES EAUX USEES DANS L'AGRICULTURE URBAINE A OUAGADOUGOU.

**Groupe des Ecoles
EIER - ETSHER**

**Réseau Francophone
pour l'Agriculture
Urbaine en Afrique de
l'Ouest et du Centre
(RFAU/AOC)**

**Institut Africain de
gestion Urbaine
(IAGU)**

*BILAN DES ACTIVITES DE LA COORDINATION
NATIONALE DU RESEAU FRANCOPHONE EN
AGRICULTURE URBAINE POUR L'AFRIQUE DE
L'OUEST ET DU CENTRE (RFAU/AOC)*

I- Préambule

L'idée de la mise en place d'un réseau francophone en agriculture urbaine pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC) est née de l'atelier régional sur l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre organisé par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI/Canada) du 15 au 18 juin 1998 à Ouagadougou (Burkina Faso).

L'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) a été désigné pour organiser, faciliter, animer et coordonner la mise en place.

Le réseau francophone qui ambitionne d'œuvrer, de manière effective, à la promotion de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre couvre actuellement sept (7) pays dans une première phase qui durera trois (3) ans. Les pays concernés sont : la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali, le Bénin, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

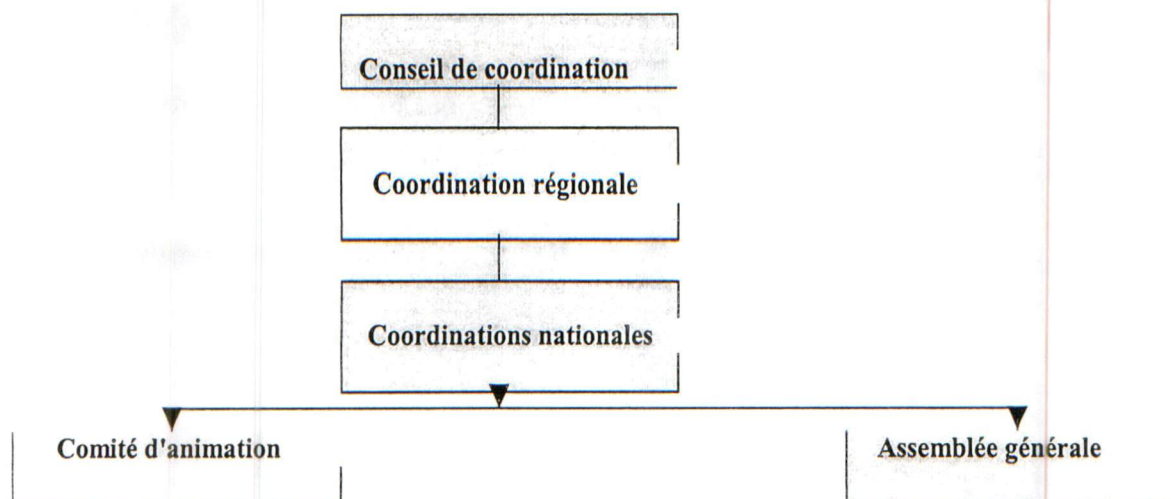
Le réseau regroupe, à l'échelle de chaque pays, des institutions publiques, privées, municipales mais aussi des organismes de recherche, des associations (producteurs, consommateurs...) de façon à favoriser l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences dans le domaine de l'agriculture urbaine.

L'objectif général du réseau est de développer les connaissances et les capacités, de promouvoir une gestion adéquate de l'agriculture urbaine en Afrique au sud du Sahara, dans la double perspective d'un développement urbain durable et économiquement performante, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

Les principaux résultats attendus des activités du réseau sont :

- la documentation des différentes expériences en agricultures urbaine développées en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- l'implication des villes, des administrations municipales et des collectivités locales en général, pour la promotion de l'agriculture urbaine ;
- le renforcement des capacités des différents acteurs de l'agriculture urbaine aux plans technique, institutionnel et politique.

Organigramme du réseau



II. II- Activités de la Coordination Régionale

Les activités réalisées dans la phase de mise en place du réseau sont :

- identification des institutions coordonnatrices du réseau à l'échelle des pays dont sept (7) villes sont impliquées : Ouagadougou (Burkina Faso), Niamey (Niger), Dakar (Sénégal), Cotonou (Bénin), Nouakchott (Mauritanie), Bamako (Mali) et Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- préparation d'un document provisoire d'orientation générale du réseau en y incluant un plan de travail et un projet de recherche pour les deux (2) premières années. Ce document a été envoyé à toutes les coordinations nationales ;
- organisation de réunions constitutives des coordinations nationales dans les 7 villes concernées au cours desquelles le document susmentionné a été révisé et amélioré ;
- préparation d'un second document, à la lumière des suggestions, améliorations et recommandations des réunions nationales ;
- organisation et tenue de l'atelier régional d'Abidjan, les 16 et 17 novembre 1999, en vue de la finalisation des termes de référence du réseau et de l'adoption du projet de recherche du réseau pour les deux (3) prochaines années;
- organisation d'une mission d'immersion dans les sept pays membres du réseau;
- préparation des documents définitifs suite aux modifications intervenues dans les TDR et le document de Projet

III- Activités de la Coordination Nationale

Les activités menées par la coordination nationale du Burkina entrent, pour le moment en droite ligne des préparatifs du démarrage effectif des activités du réseau.

Les différentes activités menées se résument comme suit :

- réunion constitutive et Examen du document de base (papier de discussions n°1 et n°2) tenus le 25 Septembre 1999 ;
- participation de la coordination nationale à l'atelier régional d'Abidjan, les 16 et 17 novembre 1999, en vue de la finalisation des termes de référence du réseau et de l'adoption du projet de recherche du réseau pour les deux (3) prochaines années;
- compte rendu de la réunion d'Abidjan le 21 Décembre 1999 ;
- mise en place du comité national de coordination, tenue le 12 janvier 2000 ;
- amendement et adoption du rapport de restitution de l'atelier d'Abidjan ;
- organisation et tenue de plusieurs réunions des membres de la coordination nationale pour l'élaboration des textes devant régir la vie de la coordination nationale (statut et règlement intérieur) ;
- dépôt des textes pour acquérir une reconnaissance officielle ;
- préparation et organisation de la mission d'immersion de la coordination régionale qui s'est déroulée du 31 Août au 5 septembre 2000 à Ouagadougou ;
- étude d'évaluation des besoins en information et communication/formation des acteurs de l'agriculture urbaine en mai 2001 ;
- recrutement des consultants pour l'étude -diagnostic sur le profil du recyclage des eaux usées dans l'agriculture urbaine à Ouagadougou ;
- conduite de la dite étude ;
- organisation des journées de restitution de la consultation locale sur l'agriculture urbaine tenue du 04 au 05 décembre 2001 ;
- organisation du forum de restitution aux producteurs, le 25 avril 2002.

IV- PERSPECTIVES

- ❖ Réalisation de la table ronde des bailleurs,
- ❖ Concrétisation des projets contenus dans le Plan d'Action Municipale.

**Groupe des Ecoles
EIER - ETSHER**

**Réseau Francophone
pour l'Agriculture
Urbaine en Afrique de
l'Ouest et du Centre
(RFAU/AOC)**

**Institut Africain de
gestion Urbaine
(IAGU)**

**Résumé du Projet de Recherche/Consultation pour le développement
durable de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest**

PROFIL DU RECYCLAGE DES EAUX USEES DANS L' AGRICULTURE URBAINE A
OUAGADOUGOU

I - Contexte

L'importance de l'agriculture urbaine dans la sécurité alimentaire des villes et l'amélioration de leur cadre de vie ne reflète pas sa considération dans les politiques agricoles et les stratégies de planification urbaine en Afrique de l'Ouest.

L'agriculture urbaine est une ancienne pratique mais son récent développement contraste avec une opinion publique encore partagée qui considère que ses effets peuvent être profitables du point de vue économique et social mais nuisibles en ce qui concerne son impact sur la santé des populations urbaines.

La réhabilitation de l'agriculture urbaine est donc à l'ordre du jour et il s'avère nécessaire aujourd'hui d'élaborer les bases d'une prise en compte de l'agriculture urbaine dans les politiques de planification urbaine.

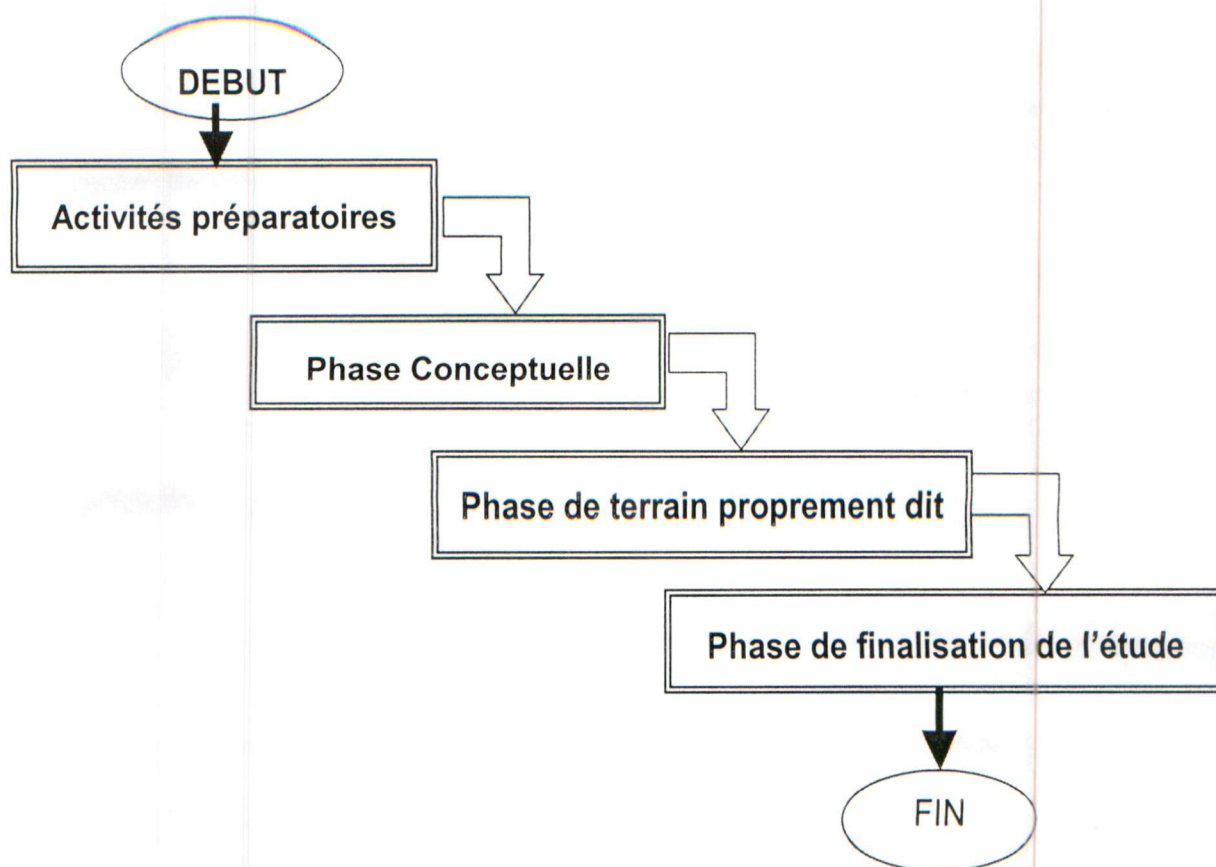
L'élaboration d'une situation de référence requiert un diagnostic partagé qui permettra aux différents acteurs d'avoir une unité de vue sur la nature et le potentiel de l'agriculture urbaine dans les villes cible.

Le cas plus spécifique de l'utilisation des eaux usées mérite une analyse assez fine notamment en ce qui concerne le potentiel et les implications socio-économiques de leur recyclage dans les filières agricoles, la santé et l'environnement urbains.

Une étude du profil a permis d'obtenir une radiographie de l'utilisation des eaux usées dans la ville de Ouagadougou.

II – METHODOLOGIE

La méthodologie ci-dessous a été mise en place comme canevas à suivre pour mener à bien les actions de recherche sur le terrain. Elle se veut itérative et est bâtie autour de cinq étapes schématisées.



III - RESULTATS

III.1- caractérisation de l'activité de maraîchage a Ouagadougou.

Les sites agricoles ne se sont pas implantés dans la ville de Ouagadougou au hasard. En observant la carte de localisation des sites agricoles, on note que ces sites sont situés le long des grands collecteurs des eaux pluviales, autour des barrages, en aval des stations d'épuration fonctionnelles ou non, autour des mares d'eau stagnantes temporaires ou permanentes, dans les bas fonds marécageux, etc.

Le développement de l'agriculture urbaine dans la ville de Ouagadougou est la conjonction de plusieurs facteurs, à savoir :

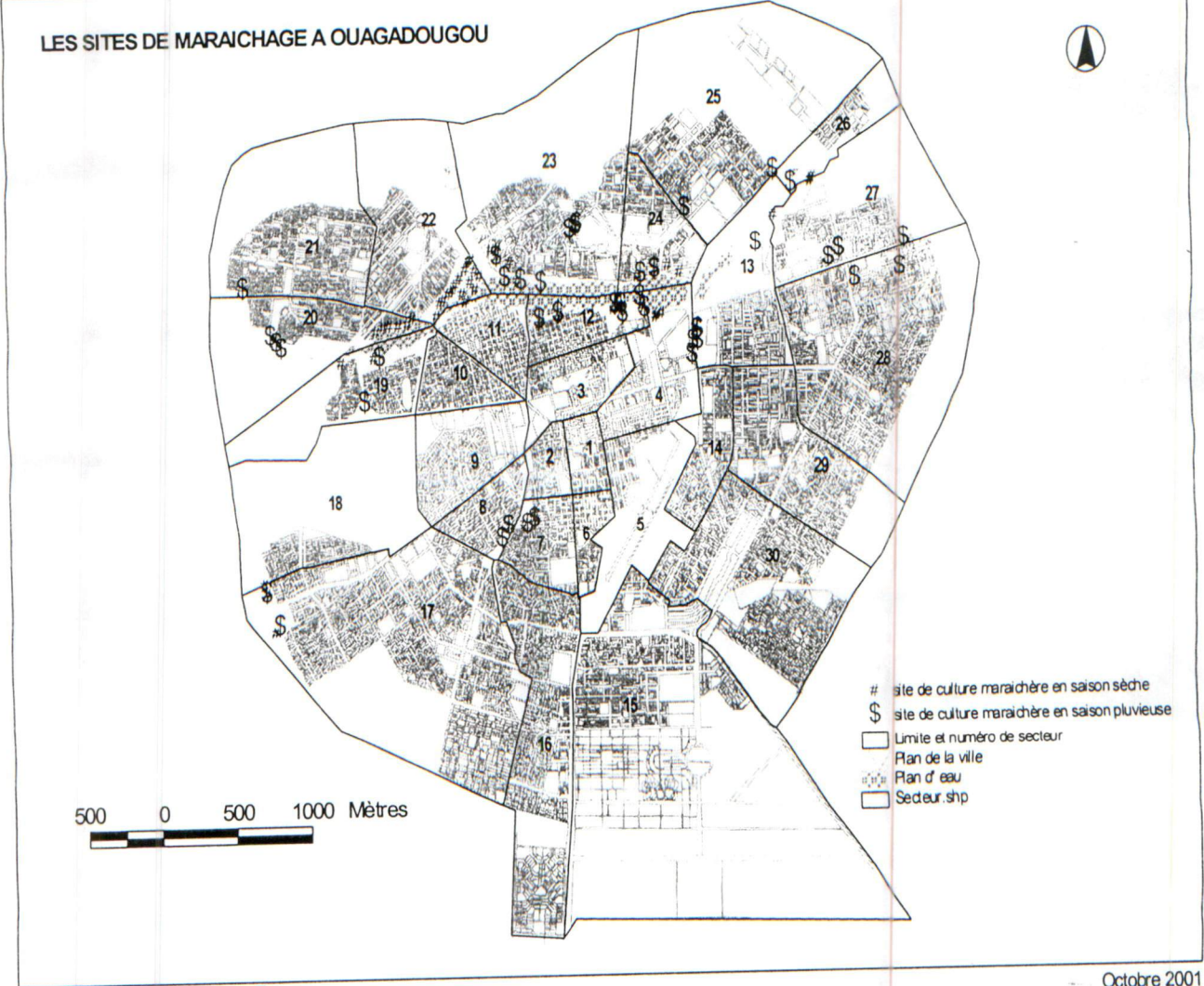
- la forte croissance démographique du fait de la forte natalité mais surtout de l'exode rural qui draine dans cette ville les jeunes issus des villages, à la recherche de parents, d'emploi, etc. ;
- la demande sans cesse croissante des produits agricoles : légumes, fruits, fleurs, etc. ;
- le chômage de plus en plus important qui touche particulièrement les jeunes.

Les principaux sites agricoles identifiés dans la ville de Ouagadougou sont les suivants :

- le site de Boulmiougou situé à la sortie de la ville, sur l'axe routier Ouagadougou – Bobo-Dioulasso, où les exploitants sont organisés autour d'une coopérative dirigée par un comité de direction ;
- le site de Tanghin, situé le long du barrage n°2 de la ville, côté Nord de l'hôtel Silmandé, où les exploitants sont également organisés en Association mixte de maraîchers ;
- le site du canal central (*du côté de l'hôpital Yalgado*), situé du côté du barrage n°3 en face de l'hôtel Silmandé, où les exploitants ne sont pas organisés et certains exploitants ont des parcelles à l'intérieur même de l'Hôpital Yalgado ;
- le site de Kossodo qui reçoit les eaux usées de l'abattoir, de la SO.B.BRA et de la tannerie, est situé sur l'axe Ouagadougou - Kaya, les exploitants ont initié des démarches en vue d'obtenir un récépissé de reconnaissance.

D'une manière générale, telle que l'indique la carte de localisation ci-après, les sites où se pratique l'agriculture urbaine se retrouvent à la périphérie de la ville de Ouagadougou mais dans les bas fonds.

LES SITES DE MARAICHAGE A OUAGADOUGOU



Source : CISSE, 1997 et Alter -Ego

Octobre 2001

III.2 - *Les caractéristiques spécifiques de l'eau en relation avec la problématique de la réutilisation des eaux usées à Ouagadougou.*

Les eaux usées représentent une ressource quasi pérenne, quelle que soit la saison climatique. La forte croissance démographique de la ville de Ouagadougou couplée à la demande en eau de plus en plus croissante, contribuent à rejeter dans le milieu récepteur des quantités importantes d'eau usées.

A Ouagadougou, les eaux usées domestiques sont mises à profit par les maraîchers et les horticulteurs. Ces eaux viennent ainsi compenser le déficit pluviométrique observé dans cette ville qui appartient à une région semi-aride. Elles constituent ainsi une ressource en eau précieuse permettant de pratiquer le maraîchage pendant les saisons sèches, à la suite des cultures pluviales.

Selon les résultats de la recherche consultation, la consommation globale d'eaux usées utilisées pour l'arrosage des cultures maraîchères est d'environ 21 m³ par jour, ce qui représente en moyenne de 2,84 litres d'eaux usées par mètre carré de parcelle maraîchère cultivée. Les exploitants des parcelles maraîchères ont eu besoin d'environ 1 300 m³ d'eaux usées pour l'arrosage de leurs parcelles.

Ainsi, sur la base de ces résultats, la demande moyenne en eaux usées pour l'arrosage des champs maraîchers a été estimée à environ 5 377 m³ par jour, ou de 1 935 720 m³ d'eaux usées par an. Ce résultat montre bien que la demande annuelle prévisionnelle en eau usée pour l'agriculture urbaine est largement inférieure à la quantité annuelle d'eaux usées produites dans la ville (qui est de 81 000 m³ en incluant les eaux usées industrielles). Cette dernière ne représente que 4,2 % de cette demande.

Pour ce faire, si les ratios par mètre carré de parcelle sont appliqués, les eaux usées urbaines produites dans la ville de Ouagadougou sont inférieures à la demande prévisionnelle en eau d'arrosage des sites présents dans la ville.

Les maraîchers ne déboursent aucune somme pour acquérir les eaux usées qu'ils utilisent pour l'arrosage de leurs plantes. Cette ressource est disponible en toutes saisons et elle est gratuite.

IV- CONCLUSION

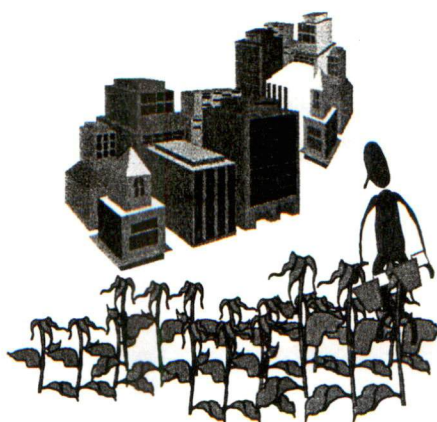
L'agriculture urbaine dans le contexte sahélien notamment au Burkina Faso, participe à l'équilibre alimentaire et financier des producteurs. Elle connaît dans la ville de Ouagadougou des contraintes liées à la pression foncière de plus en plus croissante du fait de la démographie galopante que connaît la ville.

En l'absence des ressources en eau suffisante pour l'arrosage des champs urbains, l'utilisation des eaux usées par les producteurs devient l'unique alternative. La présente étude sur le profil de recyclage des eaux usées dans l'agriculture urbaine à Ouagadougou a révélé également que cette activité est en régression compte tenu de la disparition de certains sites, appartenant jadis à ce secteur d'activité, devenu des secteurs très urbanisés.

**RESEAU FRANCOPHONE POUR L'AGRICULTURE
URBAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
(RFAU/AOC)**

Lie 1188

**PROJET DE RECHERCHE/CONSULTATION POUR
LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE
L'AGRICULTURE URBAINE : AXES DE RECHERCHE
ET DISPOSITIF METHODOLOGIQUE**
*Les Actes de l'Atelier méthodologique de Dakar
07 et 08 décembre 2000*



<u>CRDI</u> Centre de Recherches pour le Développement International	<u>IAGU</u> Institut Africain de Gestion Urbaine	<u>PGU/BRA</u> Bureau pour l'Afrique du Programme de Gestion Urbaine
--	---	--

JANVIER 2 001

SOMMAIRE

	Pages
Abréviations et sigles -----	3
Introduction -----	4
I. Historique du réseau -----	4
II. Objectif de l'atelier et allocutions d'ouverture -----	5
2.1 Objectifs de l'atelier -----	5
2.2. Allocutions d'ouverture -----	5
III. Synthèse des Communications -----	6
3.1 Présentation du Projet de la Recherche/Consultation -----	6
3.2. Communication du Dr ZALLE Dieudonné -----	8
3.3. Communication du Dr CISSE Guéladio -----	8
3.4. Communication du Dr NIANG Seydou -----	9
IV. Les travaux en atelier -----	9
4.1 Atelier sur la problématique foncière -----	9
4.2 Atelier sur la problématique des eaux usées -----	10
Conclusion et perspectives -----	11
Annexes -----	12

ABREVIATIONS ET SIGLES

ADRI	Actions pour le Développement Rural Intégré
AU	Agriculture Urbaine
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
CAHBA	Centre Ahmadou Hampaté BA pour le développement humain et la qualité de vie
CIS	Comité Intersectoriel de Suivi
CLP	Comité Local de Pilotage
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CSRS	Centre Suisse de Recherches Scientifiques
EIER	Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural
IAGU	Institut Africain de Gestion Urbaine
PAM	Programme d'Actions Municipales
PGU/BRA	Programme de Gestion Urbaine /Bureau Régional pour l'Afrique
RADI	Réseau Africain pour le Développement Intégré
RFAU/AOC	Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre
TDR	Termes de Référence

INTRODUCTION

1. L'organisation de l'atelier méthodologique de Dakar s'inscrit dans le cadre des activités préparatoires de la recherche/consultation sur l'agriculture urbaine (AU) initiée par le Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC). Ce réseau dont la coordination régionale est assurée par l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) concerne dans sa première phase sept pays d'Afrique de l'ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal). Il vise à développer les connaissances et les capacités dans les domaines spécifiques du foncier et de la réutilisation des eaux usées en vue d'une gestion adéquate de l'AU.
2. La poursuite de cet objectif dans un contexte marqué par une diversité des acteurs et une pluralité des pays concernés par le projet impose, par le souci de rendre opérationnels les outils d'investigation et pertinentes les approches y afférentes, d'échanger et de s'accorder sur les protocoles méthodologiques. C'est dans ce cadre que s'est tenu, les 7 et 8 décembre 2000, dans les locaux de l'Hôtel Tabara à Dakar (Sénégal), un atelier méthodologique sur l'AU.
3. Organisé par l'IAGU, la rencontre de Dakar a été l'occasion, au-delà d'un accord sur les orientations méthodologiques pour conduire le processus dans toutes les villes, d'une finalisation des termes de référence (TDR) des études de cas et profils sur les thèmes spécifiques retenus pour la recherche/consultation, à savoir la problématique foncière et la réutilisation des eaux usées.
4. L'atelier de Dakar a enregistré la présence du coordinateur du Programme de Gestion Urbaine/Bureau Régional pour l'Afrique (PGU/BRA), du représentant du Centre de Recherche pour le Développement Industriel (CRDI), des personnes-ressources intervenant dans le secteur de l'AU, des producteurs et des représentants de cinq coordinations nationales (Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Bénin et Mauritanie). Les deux autres coordinations nationales (Niger et Burkina Faso) n'ont pu effectuer le déplacement à Dakar en raison des perturbations intervenues au niveau des lignes aériennes.

I. HISTORIQUE DU RESEAU

5. La décision de créer le Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC) est l'aboutissement d'un processus dont les jalons ont été posés à l'occasion de l'atelier sur l'AU organisé par le CRDI du 15 au 18 juin 1998 à Ouagadougou. A la suite de cette rencontre, l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU), compte tenu de son expertise avérée dans le renforcement des capacités techniques et institutionnelles qu'il met au service des municipalités africaines, avait été mandaté pour animer et conduire le processus de mise en place du Réseau et en assurer la coordination régionale.
6. L'IAGU s'est ainsi chargé d'identifier, durant le premier semestre de l'année 1999, des institutions d'ancrage devant abriter la coordination nationale du réseau à l'échelle des pays concernés dans sa première phase.
7. Le Réseau est destiné à être un creuset et un espace de rencontre, de concertations et d'échanges sous-régional pour la promotion de l'AU. Il compte mobiliser, dans une synergie, outre les professionnels du secteur, les autorités locales, les chercheurs et

les différentes composantes de la société civile préoccupées par la survie et le développement de l'AU.

8. Les principaux secteurs d'intervention du réseau sont la recherche/consultation, la documentation-diffusion et la formation. A cet effet, le réseau a élaboré un projet de recherche/consultation pour le développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest présenté à la partie III du présent rapport. Ce projet cible essentiellement les capitales des sept (7) pays concernés par le réseau, à savoir Niamey (Niger), Ouagadougou (Burkina Faso), Bamako (Mali), Dakar (Sénégal), Abidjan (Côte d'Ivoire), Cotonou (Bénin) et Nouakchott (Mauritanie).

9. Dans le cas précis du projet, les coordinations nationales, constituées pour la plupart d'organisation non gouvernementales (ONG), sont chargées de la supervision scientifique, à l'échelle locale, de la recherche/consultation. Une interaction dynamique, au travers d'échanges permanents et féconds, s'est opérée entre les coordinations nationales et la coordination régionale durant tout le processus d'élaboration du projet de recherche susmentionné et des termes de référence (TDR) du Réseau qui ont été discutés et entérinés, à la rencontre tenue à Abidjan les 16 et 17 novembre 1999.

10. La tenue de l'atelier méthodologique de Dakar a été précédée au courant du mois d'août, septembre et octobre 2000, par des missions dites d'immersion dans les sept villes du projet. Ces missions avaient été mises à profit pour, d'une part, exposer aux différents acteurs de l'AU les axes et les objectifs de recherche du projet ainsi que les résultats attendus et, d'autre part, évaluer les capacités managériales des institutions d'ancrage à arrimer tout le processus de recherche/consultation. Elles ont permis d'apprécier, outre le degré d'engagement et d'implication des institutions d'ancrage, la disponibilité des élus locaux à prendre une part active dans le processus.

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER ET ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

2.1 Objectif de l'atelier

11. L'objectif général de l'atelier était d'amener les participants à réfléchir, à échanger et à s'accorder sur les méthodes de recherche et les instruments d'analyse qui seront de mise dans la conduite du processus de recherche/consultation. Le principal résultat attendu était la finalisation des termes de référence des études de cas et profils sur les deux thématiques retenues.

2.2. Allocutions d'ouverture

12. Les travaux de l'atelier ont débuté par une allocution du Secrétaire Exécutif par intérim de l'IAGU El Housseynou LY. Dans son allocution, M. LY, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a salué la présence de ceux-ci aux assises de Dakar, présence qui témoigne de leur engagement à s'investir pleinement dans les activités du Réseau. Il a saisi l'occasion pour faire l'historique du projet, exposer les résultats attendus de la rencontre de Dakar et surtout pour justifier l'opportunité et la pertinence d'une recherche sur l'AU.

13. En dépit de l'importance de l'apport de ce secteur dans la sécurité alimentaire et dans la création d'emplois, M. LY a identifié trois facteurs qui fragilisent cette activité et appellent l'urgence d'une réflexion approfondie sur ce secteur pourvoyeur de ressources. Il s'agit :

- du manque de considération dont est victime l'AU dans l'élaboration des plans d'urbanisation et des programmes de développement ;
- de la faible institutionnalisation de l'AU ;
- de l'absence de concertation entre le public, le privé et le municipal pour une gestion adéquate de l'AU.

Aussi s'est-il félicité de l'appui constant du CRDI et du PGU/BRA pour la mise en place du Réseau et la conduite du projet de recherche/consultation.

14. A sa suite, le Coordinateur du PGU/BRA M. Wagui SIBY a prononcé son allocution dans laquelle il a rappelé les péripéties de la création du Réseau depuis la rencontre de Ouagadougou de 1998. Il a particulièrement insisté sur le rôle décisif joué par l'IAGU qui, pour avoir été classé premier de toutes les institutions d'ancrage du PGU/BRA, a été mandaté pour animer le processus de mise en place du Réseau. Il a pour l'occasion salué le dynamisme et la persévérance de l'IAGU qui, en un temps relativement court, a identifié dans chacun des pays ciblés par le réseau et son projet les acteurs les plus représentatifs de l'AU avec le soutien du CRDI et du PGU/BRA et élaboré en osmose avec les institutions d'ancrage un projet de recherche et d'action sur le secteur. M. SIBY, avant de déclarer ouvert les travaux de l'atelier, a mis l'accent sur la nécessité pour tous les participants d'œuvrer pour le succès des assises de Dakar.

III. SYNTHESE DES COMMUNICATIONS

3.1 Présentation du projet de recherche/consultation sur l'AU

15. La coordonnatrice régionale du réseau Mme Ndèye Fatou Diop GUEYE, chargée de programmes à l'IAGU, a présenté le projet de recherche/consultation dans ses objectifs, dans ses orientations méthodologiques et dans son montage institutionnel. Analysé par le truchement de la problématique foncière et la réutilisation des eaux usées, le projet de recherche/consultation sur l'AU a pour objectif de contribuer au développement de l'AU pour la croissance durable des villes ouest africaines et l'amélioration des conditions de vie des producteurs. Cet objectif général est rattaché à quelques objectifs spécifiques. Il s'agit, entre autres de mettre en place un cadre de concertation, d'échanges, de partenariat et d'interaction entre tous les acteurs de l'AU, de faire le diagnostic de celle-ci dans les sous secteurs de la réutilisation des eaux usées et de la problématique foncière. En plus de ces deux objectifs spécifiques, il sera question d'élaborer des Programmes d'Actions Municipales (PAM) qui sont l'expression d'une des particularités du projet de recherche/consultation sur l'AU à savoir son ancrage municipal. Dans la perspective d'une expérimentation sociale des résultats du processus de recherche, des projets démonstratifs issus des PAM seront conduits.

16. La poursuite des objectifs spécifiques impose une démarche méthodologique tenant compte tout à la fois de la diversité des acteurs impliqués dans le processus et de l'ancrage municipal du projet. Ainsi, l'élaboration des PAM qui permettent de rendre compte de l'adhésion et de l'identification des municipalités au projet sera préparée durant une consultation de ville regroupant les représentants des différents acteurs intervenant dans l'AU. La consultation de ville offre aux parties qui y prennent part l'occasion d'analyser les potentialités et les opportunités de l'AU ainsi que les facteurs qui entravent son développement et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour pallier les contraintes du secteur. Les PAM, pour être l'expression effective des besoins prioritaires des populations, feront l'objet d'un forum communautaire de restitution et de validation.

17. La mise en œuvre des projets démonstratifs issus des PAM requiert la création de Comité Intersectoriel de suivi (CIS) composé des autorités locales et gouvernementales, les producteurs, des chercheurs, de la société civile. Les CIS seront chargés de veiller à l'exécution des plans d'action et au suivi/évaluation des réalisations. Aussi, les CIS qui doivent travailler de concert avec les municipalités, auront-ils pour mission d'élaborer des projets et de rechercher des partenaires pour leur financement.

18. La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par l'IAGU qui agit en qualité d'institution coordonnatrice régionale du Réseau. Les institutions identifiées pour abriter la coordination nationale du Réseau en sont les maîtres d'œuvre à l'échelle des pays. Leur action est orientée et contrôlée par un Comité Local de Pilotage (CLP) qui est présidé par le Maire et est constitué, outre de la coordination nationale, par les représentants des Ministres en charge de l'agriculture, des collectivités locales, des producteurs et des institutions de recherche.

Les coordinations nationales sont :

- Le PGU/ BNETD pour la Côte d'Ivoire ;
- Le Centre Amadou Hampaté BA (CAHBA) pour le Mali ;
- La Chambre d'Agriculture du Bénin ;
- Le Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI) pour le Sénégal ;
- L'ONG Actions pour le Développement Rural Intégré (ADRI) pour le Niger ;
- L'ONG Tenmiya pour la Mauritanie ;
- L'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural (EIER) pour le Burkina Faso.

19. La capitalisation du projet de recherche/consultation qui est au cœur des objectifs spécifiques du programme se fera par la réalisation d'un film documentaire de 26 minutes sur les enjeux et les contraintes de l'AU et par l'organisation, à la fin du processus, d'un atelier régional et d'une table ronde des Maires des villes ouest africaines. Il est également prévu la publication d'un ouvrage de plaidoyer/capitalisation faisant l'économie des enseignements du processus de recherche/consultation.

20. L'exposé de la coordonnatrice régionale du projet a suscité des discussions et favorisé des échanges entre les participants. Les débats ont tourné autour de l'identification et du choix des institutions devant faire partie des CLP et des CIS. A cet effet, les institutions nationales pourront procéder, en fonction des réalités locales, aux choix judicieux ; la liste fournie par la coordination régionale dans le document du projet n'étant qu'indicative.

21. Il a été suggéré à l'IAGU de présenter, par souci de lisibilité et de visibilité, le montage institutionnel du projet, sous forme de diagramme ou d'organigramme. Cette suggestion est d'autant plus appuyée que le montage institutionnel a été jugé, à l'état actuel, complexe en ce qu'il mobilise une pluralité d'acteurs dont la pertinence de leur intervention dans le Réseau réside dans la nature des interactions qui s'établissent entre eux. Le montage institutionnel doit être élaboré de telle sorte qu'il puisse permettre d'identifier les différents acteurs, de définir entre eux des relations non équivoques et de déterminer la mission spécifique de chacun des acteurs. De la visibilité du montage institutionnel dépend le succès du Réseau en tant que structure intersectorielle de gestion de l'information, de pôle d'expertise et d'instrument de plaidoyer pour l'AU, à l'endroit des municipalités en particulier.

3.2 Communication du Dr ZALLE Dieudonné

22. La communication du Dr ZALLE, Maire de la Commune V de Bamako et chercheur à l'ORSTOM, était axée sur «*les méthodes de recherche en rapport avec la problématique foncière en agriculture urbaine*». S'inscrivant dans la perspective de la lutte contre l'insécurité alimentaire, l'étude du Dr Zallé D. portait sur le thème spécifique : «*comprendre, prévenir et contrer l'insécurité foncière urbaine et la difficulté d'accès à la terre urbaine par la mobilisation des acteurs pour un développement intégré de la ville*». L'objectif de cette étude était de comprendre, dans le contexte de Bamako, par une approche participative et formative, les mécanismes qui participent à l'insécurité foncière et d'analyser les pistes de prévention et de lutte contre celle-ci.

23. L'auteur identifie deux catégories de problèmes d'ordre méthodologique que pose l'étude de la problématique foncière et de l'AU en général. La première catégorie de problèmes est à mettre en rapport avec le caractère hétérogène du secteur tant dans sa structure spatiale que dans la diversité des acteurs intervenants. La pluralité des statuts fonciers et des modes de faire valoir dont fait l'objet l'espace rend plus complexe la saisie, dans toute sa plénitude, de la problématique foncière.

24. La deuxième catégorie de problèmes est en rapport avec la collecte des d'informations sur l'AU tant ce secteur souffre d'un manque de données agrégées sur l'effectif et les caractéristiques socio-économiques des producteurs.

25. L'ampleur de ces problèmes a présidé au choix d'une triangulation des approches méthodologiques et des outils d'investigation avec comme corollaire la combinaison du recueil de données secondaires et de l'enquête de terrain.

3.3 Communication du Dr CISSE Guéladio

26. La communication du Dr CISSE G., Coordonnateur Régional de Recherches au Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) d'Abidjan, est le résumé d'une étude intitulée : «*questions et méthodes de recherches en rapport avec la thématique réutilisation des eaux usées "impact sanitaire"* ». L'objectif de cette étude était d'évaluer les incidences sanitaires de l'utilisation des eaux usées dans l'AU au Burkina Faso et en Mauritanie. L'étude a été menée selon une approche transdisciplinaire (socio-anthropologie, épidémiologie, microbiologie, etc.) qui était plus indiquée pour saisir, dans ses différents contours, la problématique étudiée dont les axes de recherche ont été les suivants :

- Sécurité alimentaire et nutrition ;
- Biodiversité et milieux naturels ;
- Santé et qualité de vie ;
- Environnement urbain.

L'exposant a conclu sa communication en formulant trois questions viatiques qui ont alimenté les débats de l'atelier portant sur la réutilisation des eaux usées :

1. Quelles sont les potentialités et les possibilités réelles dans les différents contextes urbains concernés par la recherche/consultation ?
2. Quelles sont les stratégies pour amener les planificateurs de la ville à intégrer l'agriculture urbaine dans le zonage urbain ?
3. Comment maîtriser les risques sanitaires liés à l'utilisation des eaux usées ?

3.4 La communication du Dr NIANG Seydou

27. La communication du Dr NIANG S., chercheur à l'IFAN/CAD (Dakar), a porté sur la problématique de la réutilisation des eaux usées. Dans sa communication, il a exposé une typologie des eaux usées. Ainsi, en plus des eaux usées domestiques constituées essentiellement par les eaux de vannes et les eaux ménagères domestiques dont l'utilisation est possible sous certaines conditions de traitement, il y a les eaux usées industrielles. L'utilisation de celles-ci, en raison de l'importance de la présence de métaux lourds, n'est pas recommandée. En plus de ces deux types d'eaux usées, il y a les eaux de ruissellement.

28. En ce qui concerne la méthodologie d'étude de l'utilisation des eaux usées dans l'AU, l'auteur insiste sur la nécessité de tenir compte, dans le choix des sites, de l'importance tout à la fois de la disponibilité en eau et de l'activité agricole. Il a sensibilisé les participants sur la difficulté de mesurer la disponibilité en eau qui subit des variations diurnes, journalières ou saisonnières.

IV. LES TRAVAUX EN ATELIER

29. Deux ateliers ont été organisés pour réfléchir respectivement sur la problématique foncière et sur la réutilisation des eaux usées dans l'AU. Chaque atelier a mobilisé une dizaine de personnes-ressources sur la question à analyser. Les ateliers ont été un cadre d'échanges critiques qui ont abouti à la formulation d'un canevas méthodologique pour l'étude des deux sous thèmes spécifiques de la recherche/consultation.

4.1 Atelier sur la problématique foncière

30. Les travaux de l'atelier sur la problématique foncière ont été alimentés par la communication du Dr Zallé D. à la suite de laquelle les participants, pour affiner la réflexion, ont formulé des remarques critiques tant par rapport aux axes de recherche que par rapport à la démarche méthodologique adoptée par l'auteur. Mais, les participants ont surtout focalisé leur réflexion sur les conditions d'une mise en perspective heuristique, par une approche appropriée, de la problématique foncière.

31. Les travaux de l'atelier ont livré les enseignements ci-après :

- La complexité d'une recherche sur la problématique de l'AU tant elle convoque tout à la fois une réflexion approfondie sur la question foncière et les politiques urbanistiques. Les participants sont conscients que la survie de ce secteur dépend d'une combinaison intelligente, en milieu urbain, entre les préoccupations résidentielles et les activités agricoles.
- L'importance d'étudier, pour une analyse pertinente de la question foncière, les dynamiques spatiales aussi bien dans leurs caractéristiques que dans leur évolution. C'est ce qui rend indispensable le recours à une approche historique.
- La nécessité de clarifier les concepts pour rendre effective la rupture épistémologique. Sous-tendue par l'idée d'harmoniser au niveau des chercheurs impliqués dans l'AU les contenus des différents concepts, la clarification conceptuelle est d'autant plus nécessaire qu'elle participe au choix des unités d'observation et des outils d'investigation.

- L'importance de mener avec des outils comme la photographie aérienne et le sondage spatial des études physiques pour une caractérisation des espaces en termes de potentialités et de contraintes.
- La nécessité d'une triangulation des approches (qualitative et quantitative) et des outils pour appréhender la complexité de l'AU dans la diversité des acteurs et des stratégies ainsi que dans ses relations avec les politiques d'urbanisation.

32. Pour réaliser l'objectif assigné à l'atelier à savoir l'élaboration d'un canevas méthodologique pour l'étude de la problématique foncière, l'atelier a formulé des questions heuristiques et identifié pour chacune de celles-ci les outils de collecte des données et les porteurs d'informations (*voir annexe 2*). Le cadrage méthodologique proposé par l'atelier pour l'étude de la thématique du foncier s'appuie sur les questions suivantes :

- Quel est l'impact de la législation sur le développement de l'AU ?
- Quels sont le potentiel et les contraintes du milieu physique ?
- Quels sont les institutions, les pratiques (logiques, normes), les acteurs et les règles qui déterminent l'accès et l'utilisation des terres ?
- Quelle est la contribution de l'AU dans l'amélioration des revenus et leur distribution (système de revenu) ?

La réflexion sur chacune de ces questions doit avoir pour trame de fond les thèmes du genre, de la pauvreté et de l'environnement dans leur relation avec la problématique foncière.

4.2 Atelier sur la réutilisation des eaux usées

33. Les débats ont essentiellement tourné autour de la nécessité de mettre en relief l'apport socio-économique de l'utilisation des eaux usées par les producteurs et de s'accorder sur l'échelle à considérer pour l'étude de la question. Les discussions ont souligné les limites évidentes d'une recherche sur l'AU essentiellement centrée sur la réutilisation des eaux usées à l'exclusion du foncier. L'omniprésence de la problématique foncière impose que celle-ci soit analysée dans toutes les villes ciblées par le projet. Nonobstant la pertinence d'une telle remarque, l'IAGU a tenu à préciser que le choix des thèmes spécifiques n'a pas été fait ex nihilo. Il a résulté des problèmes prioritaires exprimés par les producteurs et les autres acteurs intervenant dans l'AU dans chaque ville cible. Aussi est-il ressorti, par une démarche participative, que la problématique foncière est plus en vue à Bamako alors que pour Dakar, il s'agit de la réutilisation des eaux usées.

34. Pour l'élaboration du cadrage méthodologique de l'étude sur la réutilisation des eaux usées, l'atelier a identifié cinq axes de recherche qui doivent être explorés pour cerner la question dans tous ses aspects. Il s'agit de :

- L'impact de la législation sur la gestion des eaux usées ;
- L'aspect physique pour apprécier de la disponibilité et la qualité de la ressource ;
- La dimension institutionnelle pour connaître les institutions, les politiques, les acteurs et les règles qui déterminent l'utilisation des eaux usées ;
- La dimension socio-économique qui devra édifier sur la contribution de l'utilisation des eaux usées dans le flux économique de la ville, de connaître les acteurs, le marché, les pratiques, les coûts et l'importance socio-économique de son utilisation par les producteurs ;

- Les aspects environnementaux qui devront renseigner sur l'impact de l'utilisation de ces eaux usées sur les sols, sur la nappe phréatique et sur la santé des populations.

Pour chacun de ces axes de recherche, les participants ont identifié les porteurs d'information et les outils de collecte des données (*voir annexe 2*).

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

35. L'objectif de finalisation des TDR des études de cas et des profils pour le diagnostic de l'AU a été atteint par l'atelier de Dakar (*voir annexe 3*). C'est dans ce sillage qu'il a été élaboré pour l'étude des deux sous thèmes spécifiques un cadrage méthodologique susceptible d'être réadapté en fonction des réalités de chaque ville concernée par la recherche/consultation. Ce cadrage méthodologique s'offre ainsi comme un prérequis d'un dispositif méthodologique, qui pour être pertinent, doit tenir compte de l'institution politico-économique et de l'ethos socio-culturel de chacune des villes. Les échanges qui ont prévalu durant les ateliers témoignent de l'importance que les participants accordent à l'AU. Celle-ci est perçue comme une réponse aux mécanismes de pauvreté et un réflexe d'adaptation à la crise alimentaire avec comme corollaire une forte pression foncière.

36. Les assises de Dakar ont été l'occasion d'une réaffirmation de l'importance d'un Réseau sur l'AU. Ce Réseau, en tant qu'il constitue un creuset de compétences pluridisciplinaires et un cadre de capitalisation des connaissances sur l'AU doit initier des stratégies de lobbying auprès des autorités pour infléchir les décisions dans le sens d'une prise en compte de l'AU dans les politiques de développement. Aussi les principes du travail en réseau ont-ils été rappelés. Il s'agit pour les membres d'accepter et de partager les responsabilités, d'établir entre eux la confiance et de laisser une marge de manœuvre aux adaptations locales.

37. L'atelier méthodologique de Dakar a permis d'insister sur l'ancrage municipal du projet de recherche/consultation. Ainsi, il a été demandé aux coordinations nationales de développer des stratégies pour amener les municipalités à s'intéresser et à participer aux activités du projet. L'unanimité s'est réalisée sur la nécessité d'une implication des municipalités ouest africaines dans le processus de recherche/consultation tant il est une gageure de prétendre dynamiser l'AU en marge des appareils municipaux.

38. L'IAGU qui assure la Coordination régionale du projet s'est engagé à œuvrer pour une plus grande visibilité du Réseau et concomitamment pour une diversification des partenaires intéressés par le développement de l'AU. L'atelier a exhorté les coordinations nationales à s'inscrire dans une dynamique d'autonomie aussi bien dans leur fonctionnement que dans leur négociation avec les bailleurs de fonds.

ANNEXE 1

*Allocution de bienvenue de Monsieur El Housseynou LY,
Secrétaire Exécutif par intérim de l'IAGU*

Monsieur le Coordinateur du Bureau pour l'Afrique du Programme de Gestion Urbaine (PGU),
 Monsieur l'Administrateur Principal de Programme du CRDI/BRACO, représentant le CRDI/OTTAWA,
 Mesdames, Messieurs, les Coordinateurs Nationaux,
 Cher(e)s invité(e)s,

C'est avec un réel plaisir que je vous souhaite la bienvenue à l'entame de cet atelier méthodologique sur l'agriculture urbaine qui marque une étape importante de l'exercice de planification stratégique que l'IAGU et ses partenaires vont conduire incessamment dans les municipalités de Cotonou (Bénin), de Bamako (Mali), de Nouakchott (Mauritanie), de Niamey (Niger), de Ouagadougou (Burkina Faso) et de Dakar (Sénégal) dans le cadre des activités du Réseau Francophone sur l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC), grâce à un soutien institutionnel et financier du PGU/BRA et du CRDI/OTTAWA.

La mise en place de ce réseau s'origine d'une recommandation majeure de l'atelier régional sur «l'apport de l'agriculture urbaine à la sécurité alimentaire et à l'assainissement urbain en Afrique Occidentale» organisé en juin 1998 à Ouagadougou au Burkina Faso. La conception du processus de mise en œuvre est d'abord une initiative du CRDI qui a nommé l'IAGU aux fins d'en organiser, faciliter, animer et coordonner la mise en place.

Cette rencontre qui a réuni une pléiade d'experts venus d'horizons divers de la recherche, des cadres d'ONG, des élus locaux, des agences de développement international, des producteurs, des associations et des segments importants de la société civile ouest africaine, a eu l'avantage de soulever les enjeux qui structurent la problématique de l'agriculture urbaine en Afrique au Sud du Sahara à partir d'un diagnostic situationnel soutenu par les constats suivants :

- Un manque de considération de l'agriculture urbaine dans l'élaboration des politiques macro-économiques sectorielles ;
- Un déficit d'attention de l'agriculture urbaine de la part des appareils municipaux dans les options institutionnelles de développement local des villes ;
- Une faible institutionnalisation des expériences en matière de promotion de l'agriculture urbaine ;
- Une sous-estimation de l'agriculture urbaine dans les PNAE et PAE ;
- Une absence de concertation et conduite intersectorielle des activités entre le public, le municipal, le privé et le communautaire.

A ces obstacles institutionnels et politiques, viennent s'ajouter des contraintes techniques et organisationnelles comme :

- Un accès difficile aux intrants ;
- Une forte incidence environnementale et sanitaire liée à la toxicité des déchets (ordures ménagères, eaux usées, pluviales, drastiques) ;
- Un faible taux de recyclage des déchets ;
- Etc.

Mais, le tableau n'est pas tout noir. Il a été souligné les virtualités de l'agriculture urbaine en tant qu'activité créatrice d'emplois et génératrice de revenus, mais surtout comme un secteur pouvant prévoir les objectifs de lutte contre la pauvreté urbaine, la sécurité alimentaire et la

promotion économique et sociale de la femme et des groupes favorisés dans les centres urbains ouest africains.

Vous comprendrez aisément pourquoi le Bureau pour l'Afrique du PGU et le CRDI ambitionnent d'impliquer, au plus haut niveau, les administrations municipales dans le processus de planification stratégique qui sera de mise dans les villes ciblées par le programme.

L'empreinte de cette exigence porte certes les opportunités qu'offrent les différents processus de décentralisation en cours dans la sous-région, mais prône aussi les critères de bonne gouvernance urbaine et de politiques sociales qui répondent adéquatement aux aspirations des citoyens au moment où on assiste à un vaste mouvement de transfert de compétence entre les états centraux et les appareils municipaux.

Mme Ndèye Fatou Guèye abordera, avec vous, les aspects politiques et organisationnels du réseau francophone sur l'agriculture urbaine dans son ensemble et du projet de recherche/consultation sur l'agriculture urbaine. Ce qu'on peut retenir déjà, l'exercice est un plaidoyer du secteur, mais en même temps, une mission de sensibilisation, de vulgarisation et d'institutionnalisation des politiques publiques et municipales dans le domaine de l'agriculture urbaine.

A cet effet, deux (2) sous-thématiques majeures ont été retenues au travers de plusieurs échanges entre l'IAGU et ses partenaires dans les villes (institutions d'ancrage), entre l'IAGU et le CRDI, le PGU/BRA à savoir : la problématique foncière et celle de la réutilisation des eaux usées.

La problématique foncière tient son importance à la poussée urbaine qui s'effectue au détriment du secteur agricole. La conséquence en découlant est une marginalisation spatiale, voir une restriction notable de la place de l'agriculture dans le processus d'urbanisation. On assiste à des expulsions massives et à l'insécurité foncière qui exerce des influences négatives sur la productivité des producteurs. Le Foncier est ainsi devenu une source de conflits entre les municipalités, l'Etat et les autres acteurs de l'agriculture urbaine.

La problématique de la réutilisation des eaux usées est une pratique de plus en plus courante, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement. Les raisons invoquées sont les couverts, la rareté des ressources hydriques, le coût élevés des engrais artificiels, les difficultés de convaincre les producteurs et les consommateurs sur les risques sanitaires, etc. Les incidences négatives de certaines formes d'utilisation des eaux usées sont suffisamment connues pour que l'on y insiste.

L'objectif premier de cet atelier est de vous inviter à réfléchir, à échanger et à s'accorder sur les méthodes de recherche et les instruments d'analyse qui seront de mise dans la conduite du processus. J'ose simplement croire que les échanges seront fructueux et qu'on assistera à un heureux débat de concepts directeurs de disciplines différentes dans une dynamique de complémentarité fonctionnelle dans la perspective d'une bonne intelligence de l'exercice de planification stratégique.

Je vous remercie de votre aimable attention.

ANNEXE 2

Cadrage méthodologique pour l'étude de la problématique foncière

*Cadrage méthodologique pour l'étude de problématique
de la réutilisation des eaux usées*

Cadrage méthodologique pour l'étude de la problématique foncière

Questions clés	Outils/techniques	Information à rechercher	Source d'information
1. Quel est l'impact de la législation sur le développement de l'agriculture urbaine ?	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Interviews • Enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des textes législatifs - Stratégies législatives et politiques - Rapport des systèmes législatifs modernes et traditionnels - pratiques d'appropriation développée par les acteurs 	Ministères, urbanisme, conservation foncière Direction des domaines Municipalités, greffe des tribunaux, Services spécialisés (urbanisme, administration territoire) Producteurs et association de producteurs, organisations professionnelles, autres personnes ressources (imam, diocèse)
2. Quels sont le potentiel et les contraintes du milieu physique	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Cartographie • Enquêtes • Entretiens • MARP • Focus Group 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation spatiale et son évolution - Caractéristique des parcelles - Cartes pédologiques - Cartes des ressources en eau - Impacts environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'agriculture - Municipalités - Producteurs - Centre de recherche spécialisé
3. Quels sont les instituts, les politiques, les pratiques (logiques/normes), les acteurs et les règles qui déterminent l'accès et l'utilisation des terres ?	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Enquêtes qualitative et quantitative • Entretiens • MARP 	<ul style="list-style-type: none"> - Mode d'attribution des espaces - Pratique des acteurs - Ecart - Complémentarité - Conflits - Régulation <p>NB : nécessité de voir la prise en compte de l'agriculture urbaine dans les schémas directeurs des ville</p>	Ministères Directions Municipalités Producteurs associations de producteurs Autres personnes ressources
4. Quelle est la contribution de l'agriculture urbaine dans l'amélioration des revenus et de leur distribution ?	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Enquêtes • Entretiens 	<ul style="list-style-type: none"> -Caractéristiques socio-économiques des producteurs -Structures organisationnelles -Analyse de l'écoulement des produits -Productions/Rendement -Impact de l'agriculture urbaine sur la sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Producteurs - Ménages - Consommateurs

Cadrage méthodologique pour l'étude de la problématique de la réutilisation des eaux usées

Questions	Outils	Informations recherchées	Sources d'information
1) Impact de la législation	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche documentaire - Entretien - Interview - Profil bibliographique - Inventaire des dispositions réglementaires concernant les eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes juridiques et réglementaires - Vides juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèques - Direction des services environnementaux et urbains - Sociétés d'exploitation - Services d'assainissement - Archives
2) Aspect physique	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures quantitatives - Revues documentaires - Analyses chimique, bactériologique et parasitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la qualité des légumes, des produits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Laboratoires et institutions spécialisés
3) Aspects institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Enquêtes - Interviews - MARP - Focus Group - Revue du dispositif institutionnel, formel et informel 	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamique de concertation - Mécanisme de communication - Les attributions (qui fait quoi ?) - Opérateurs privés (petits) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèques - Sociétés privées d'assainissement - Structure - Administration - ONG - Les populations (leaders, etc.)
4) Aspect socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Enquêtes qualitative et quantitative - Entretiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs impliqués - Contribution à la production - Contribution au revenu familial - Contribution à la résorption du chômage - Tarification - Statistique des acteurs - Structures organisationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèques - Producteurs - Les ménages - Institutions qui exploitent les eaux usées
5) Aspects environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes sanitaires - Observations - Analyse sol, eau, plante 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des produits - Itinéraires techniques d'utilisation des eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> - Laboratoires spécialisés - Les populations - Les chercheurs - Les producteurs - Les institutions - Les échantillons prélevés

ANNEXE 3

Termes de référence des profils et études de cas sur la problématique foncière

*Termes de référence des profils et études de cas sur la
réutilisation des eaux usées*

PROFIL DES INTERACTIONS ENTRE LA PROBLEMATIQUE FONCIERE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE DANS LES VILLES DE COTONOU ABIDJAN ET NIAMEY

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

L'accès à la terre semble être la contrainte la plus importante qui limite le développement de l'agriculture urbaine. Les mécanismes d'adaptation comme l'intensification et l'utilisation d'espaces domestiques initialement destinés au cadre familial ne résolvent pas le problème d'une crise foncière structurelle qui menace la viabilité de l'agriculture urbaine.

Cette crise foncière est cependant complexe se posant en terme d'insuffisance d'espace mais aussi en terme de mode de gestion, de rentabilisation d'un patrimoine foncier urbain qui sans doute peut être mieux valorisé par l'habitat. Les facteurs socio-économiques qui la déterminent méritent cependant une observation et une analyse collective qui pourrait impliquer les différents acteurs en vue de bâtir une vision consensuelle qui servira de base à une planification urbaine.

La maîtrise des critères de remembrement des terres requiert donc l'élaboration des profils fonciers des villes de Cotonou, Abidjan et Niamey.

2. Objectifs

L'objectif général de ce profil est de faire un état des lieux du système foncier urbain des villes de Cotonou, Abidjan et Niamey.

De façon plus spécifique, le profil foncier des villes cibles vise à :

- Etablir une banque de données pour servir de base à une planification de l'utilisation des terres en milieu urbain ;
- Evaluer les réserves foncières et leur localisation dans les villes cibles
- Diagnostic des modes de gestion des terres en ville
- Analyse de l'impact de la gestion foncière sur le développement de l'agriculture urbaine
- Etablir le profil des acteurs impliqués dans l'exploitation du patrimoine foncier urbain
- Identifier les contraintes juridiques et socio-économiques à l'utilisation des terres en zone urbaine et périurbaine ;
- Proposer des recommandations partagées pour une gestion optimale du patrimoine foncier urbain et périurbain

3. Méthodes

La recherche bibliographique servira de base à la méthodologie appliquée. Cette recherche sera historique pour cerner l'évolution des principes de gestion du patrimoine foncier urbain.

1. Elaboration d'une base de données sur le patrimoine foncier urbain : il s'agira de faire une revue documentaire et de faire des enquêtes auprès des utilisateurs. Le but principal sera d'analyser les stratégies législatives et les systèmes d'appropriation des terres.

Les cibles de ces enquêtes seront: les établissements publics compétents, les ONG, les municipalités et autres associations de producteurs en même temps que les petits producteurs individuels.

2. *Evaluation des réserves foncières* aura pour but de d'apprécier les terres disponibles, leur qualité et leur mode d'utilisation pour identifier les contraintes d'accès à la terre. Cette exploration fera appels aux outils d'enquêtes MARP en interaction avec les structure de l'état, les ONG, les municipalités, la recherche et les producteurs.

3. *Diagnostic des modes de gestion des terres et de leur impact sur le développement de l'agriculture urbaine* : des enquêtes auprès des producteurs et des institutions publiques permettront de dresser le diagnostic des modes de gestion des terres. Des visites répétées seront utiles pour identifier le système d'appropriation et jauger de la possibilité des producteurs d'accéder à la terre. Des Focus Group avec les acteurs permettront de critiquer les modes de gestion des terres.

4. *configuration des acteurs intervenant dans le secteur foncier urbain* : il s'agira de procéder à des enquêtes pour identifier les propriétaires et les utilisateurs des terres, caractériser le mode de cession de ces terres et son impact sur le développement de l'agriculture urbaine.

5. *Les aspects institutionnels, juridiques et socio-économiques* de la gestion des terres concernent l'identification des institutions impliquées dans la gestion des terres. Elle vise aussi l'analyse des pratiques de gestion et d'appropriation des terres en vue de comprendre les logiques qui les sous-tendent. Elle permettra d'identifier les sources de conflits et de dégager des recommandations partagées avec les acteurs.

Ces informations seront accessibles auprès des sources gouvernementales et non-gouvernementales puis auprès des producteurs.

6. *Le point de vue des acteurs* : Des séances de restitution permettront aux chercheurs de valider les informations et analyses issues des enquêtes. Ces séances permettront, de façon participative d'élaborer des recommandations pour une meilleure gestion des terres en milieu urbain.

4. Résultats attendus

- Banque de données sur le patrimoine foncier urbain;
- Evaluation des réserves foncières et leur localisation dans les villes cibles
- Diagnostic des modes de gestion des terres en ville
- Profil des acteurs impliqués dans l'exploitation du patrimoine foncier urbain
- Description des contraintes juridiques et socio-économiques à l'utilisation des terres en zone urbaine et périurbaine ;
- Proposition de recommandations partagées pour une gestion optimale du patrimoine foncier urbain et périurbain

5. Structure

Le contenu du rapport peut être adapté en fonction des données recueillies et de la nature de la problématique.

Le **préambule** comprendra une présentation de l'étude (raisons du choix de la ville et du thème de la problématique foncière), un rappel des objectifs et une description de la méthodologie (environ 2-3 pages).

L'**introduction** (environ 5 pages) présentera brièvement la ville sur les plans physique, géographique, démographique, et socio-économique. Les secteurs d'activités urbaines liés à l'agriculture urbaine et la situation environnementale de la ville (déchets solides, liquides, drainage des eaux pluviales, risques naturels et technologiques, dégradation des ressources naturelles, etc.) seront décrits.

Les caractéristiques générales de l'agriculture urbaine et sa place dans l'échiquier économique national et local y seront également abordées.

Le **premier chapitre** (environ 8-10 pages) est une caractérisation du secteur de l'agriculture urbaine (AU) au niveau de la ville : historique de la pratique de l'agriculture urbaine, et surtout de l'évolution du régime foncier en rapport avec l'activité agricole en milieu urbain illustré, si possible, par des coupures de presse, politiques de développement de l'AU, situation géographique (avec carte), identification des agriculteurs (nombre de producteurs dans la ville, pyramide des âges, région d'origine, répartition sexuelle des charges, accessibilité à la terre, etc.), superficies cultivées, statut foncier, types de cultures, quantités de production, mode d'écoulement de la récolte et problématique (s) prioritaire (s) de l'AU.

Le **second chapitre** (environ 16-20 pages) traite de la problématique spécifique de la question foncière dans le secteur de l'agriculture urbaine, de ses caractéristiques, contraintes et des opportunités offertes aussi bien aux producteurs, qu'aux consommateurs et aux décideurs. Il traite aussi des initiatives existantes pour tenter d'enrayer cette contrainte. Dans le détail, cette partie comprendra, entre autres, les éléments ci-après :

- Situation foncière de la ville (avec carte, graphiques et figures);
- Place accordée à l'agriculture urbaine dans les politiques, stratégies et schémas d'aménagement urbains;
- Législation foncière;
- Accès des femmes au foncier ;
- Stratégies de lutte contre la difficulté d'accès à la terre et l'insécurité foncière ;
- Rôle des ONG et des autres segments de la société civile ;
- Description des risques environnementaux et autres liés à la difficulté d'accès à la terre et à l'insécurité foncière;
- Réserves foncières disponibles;
- Concurrence de l'espace (entre gros et petits exploitants, entre exploitants maraîchers et autres corps de métiers);
- Proximité d'installations industrielles polluantes, sources de dangers;
- Statuts fonciers des parcelles maraîchères :
 - Réserve administrative,
 - Terrains privés,
 - Droit coutumier,
 - Occupation spontanée,
 - Autres;
- Statuts d'occupation des producteurs et prix des terres selon le statut :
 - Propriétés,
 - Emprunt,
 - Location,
 - Occupation spontanée,
 - Autres;
- Conditions dans lesquelles se fait le déguerpissement;

- Relations entre statut d'occupation et origines socioprofessionnelles, durée de séjour en ville, âge et situation matrimoniale des producteurs;
- Relation entre statut d'occupation des espaces maraîchers et statut foncier;
- Niveau de satisfaction des besoins des producteurs selon le statut d'occupation;
- Influence du statut foncier sur le choix des spéculations maraîchères;
- Incidence du statut d'occupation sur l'utilisation ou non d'intrants;
- Perspectives;
- Etc.

Le **troisième chapitre** (environ 10 pages) analyse les différents modes de gestion du secteur de l'agriculture urbaine et de la question foncière. Cette partie comprend trois (3) sections :

- Identification et rôle des principaux acteurs de la planification et de la gestion de l'agriculture urbaine : administration centrale, collectivités locales, autorités municipales, institutions communautaires, secteur privé, secteur informel, ONG, chercheurs, etc.;
- Identification des instruments de gestion de l'agriculture urbaine et de la question foncière : instruments juridique, fiscal et pénal, programmes de sensibilisation, d'investissement, etc.;
- Les initiatives (technique, administrative, politique) actuelles pour renforcer les capacités de gestion locales en terme d'opportunités et de contraintes. Cette section tente de savoir comment la régionalisation – *qui érige les régions en collectivités locales dotées de pouvoirs délibérants et exécutants* – et la décentralisation – *qui transfère des compétences importantes et variées aux collectivités locales* – influe sur les stratégies de gestion de l'agriculture urbaine et de la question foncière.

Annexes

- Liste des institutions et personnes-ressources rencontrées;
- Liste des sites maraîchers où se pose le problème d'insécurité et d'accès au foncier;
- Coupures de presse et photographies;
- Copies de lois, décrets spécifiques au foncier;
- Etc.

6. Equipe de recherche

Sous la supervision et la responsabilité directe de la coordination nationale, l'élaboration du profil sur la problématique foncière qui s'échelonne sur une période de quatre (4) mois, sera confiée à deux (2) chercheurs, assistés par une fine équipe de deux (2) enquêteurs (mobilisés pendant un mois) qui appuieront le processus de collecte de l'information.

Toutefois, le choix des consultants devra être entériné par la coordination régionale (IAGU).

L'équipe de chercheurs sera composée par un **spécialiste des question foncières** versé dans les questions de genre et un **urbaniste** versé dans les méthodes participatives. Ils seront mobilisés durant un mois et demi.

L'urbaniste conduira le diagnostic participatif sur un horizon temporel d'un mois et sera assisté pas les enquêteurs.

LE FONCIER DANS L'AGRICULTURE URBAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST: ETUDE DU CAS DE LA VILLE DE BAMAKO

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

L'essor de l'agriculture urbaine dans les villes Ouest Africaines est limité par une crise foncière qui favorise l'urbanisation aux détriments des exploitations agricoles en zone urbaine et périurbaine.

A Bamako, les surfaces cultivées génèrent des produits horticoles dont la contribution à l'approvisionnement de cette ville est non négligeable. mais les contraintes foncières sont multiples concernant les critères d'allocation des terres.

Ainsi, la compétition pour l'espace et l'insécurité foncière menacent la pérennité des espaces réservés aux différentes spéculations agricoles à Bamako. Pourtant la contribution de ces activités à la sécurité alimentaire justifie leur prise en compte dans les politiques de planification urbaine.

La crise foncière interroge alors la pertinence des politiques d'urbanisation et les stratégies d'allocation des terres. Elle pose la problématique du remembrement des terres basée sur une exploration physique, juridique, économique et sociale des réserves foncières urbaines pour définir des outils d'aide à la décision en matière de gestion partagée des terres.

L'importance de la problématique foncière justifie la conduite d'une étude sur la question foncière à Bamako.

2. Objectifs

L'objectif général de cette étude est de faire un état des lieux du système foncier urbain de la ville de Bamako en vue d'analyser les facteurs d'insécurité foncière et de proposer des recommandations visant une facilitation de l'accès à la terre aux acteurs agricoles urbains.

De façon plus spécifique, cette étude vise à :

- Etablir une banque de données pour servir de base à une planification de l'utilisation des terres en milieu urbain ;
- Etablir une cartographie des terres : basée sur leur qualité ;
- Identifier les acteurs qui interviennent de façon significative autour de la problématique foncière ;
- Identifier les contraintes juridiques et socio-économiques à l'utilisation des terres en zone urbaine et périurbaine ;
- Proposer des recommandations pour une gestion optimale du patrimoine foncier urbain et périurbain

3. Méthodes

Méthodes de base

- Recherches bibliographiques
- Visites répétées de terrain

- Combinaison des méthodes qualitatives rapides aux méthodes quantitatives pour caractériser et valider l'exploration du milieu.

Le cadrage méthodologique interroge cinq points liés aux aspects législatifs, physiques, institutionnels, économiques.

1. *L'étude de l'impact de la législation sur le foncier agricole urbain* sera effectuée par des revues documentaires, et des enquêtes auprès des utilisateurs. Le but principal sera d'analyser les stratégies législatives et les systèmes d'appropriation des terres.

Les cibles de ces enquêtes seront : les établissements publics compétents, les ONG, les municipalités et autres associations de producteurs en même temps que les petits producteurs individuels.

2. *L'évaluation physique du potentiel foncier* aura pour but de d'apprécier les terres disponibles, leur qualité et leur mode d'utilisation pour identifier les contraintes d'accès à la terre. Cette exploration fera appels aux outils d'enquêtes MARP en interaction avec les structures de l'état, les ONG, les municipalités, la recherche et les producteurs. Le SIG (Système d'information géographique) permettra de confectionner des cartes pour faire une analyse spatiale du potentiel. En relation avec les institutions de recherche, il sera possible de dresser la carte pédologique pour donner une vue sur la qualité des sols.

3. *Les aspects institutionnels* de la gestion des terres concernent l'identification des institutions impliquées dans la gestion des terres. Elle vise aussi l'analyse des pratiques de gestion et d'appropriation des terres en vue de comprendre les logiques qui les sous-tendent. Elle permettra d'identifier les sources de conflits et de dégager des recommandations partagées avec les acteurs.

Ces informations seront accessibles auprès des sources gouvernementales et non-gouvernementales puis auprès des producteurs.

4. *Evaluation du potentiel économique de l'agriculture urbaine*: il s'agira de procéder à une évaluation récente de la contribution de l'agriculture urbaine à l'amélioration des revenus des ménages. Après une revue documentaire approfondie de la question, la compréhension des dynamiques économiques qui entourent l'agriculture urbaine demandera l'utilisation de méthodes quantitatives pour caractériser le niveau de production, les flux des produits et les marchés. Une analyse des principales filières aiderait à comprendre le potentiel dont elles recèlent.

Des enquêtes auprès des ménages producteurs permettront d'évaluer la contribution de l'agriculture urbaine à la formation du revenu à l'échelle ménage.

Sources des informations : producteurs, ménages, consommateurs, ministère de l'agriculture

4. Résultats attendus

- Présentation d'une revue critique de la législation foncière dans la ville de Bamako
- Présentation du potentiel foncier de la ville de Bamako: aspects physique et socio-économique
- Diagnostic des aspects institutionnels de la gestion des terres à Bamako
- Potentiel économique de l'agriculture urbaine et périurbaine à Bamako
- Recommandations pour une gestion optimale des terres dans la ville de Bamako

5. Equipe de recherche

Sous la supervision et la responsabilité directe de la coordination nationale, l'étude de cas sera menée sur une période de cinq (5) mois par trois (3) chercheurs, assistés par une fine équipe de deux (2) enquêteurs qui appuieront le processus de collecte de l'information.

L'équipe de chercheurs sera composée par un **spécialiste des questions foncières** versé dans les questions de genre, un **sociologue** spécialisé en méthodes participatives et un **urbaniste**.

Le sociologue conduira le diagnostic participatif sur un horizon temporel d'un mois et sera assisté par les enquêteurs.

PROFIL DU RECYCLAGE DES EAUX USEES DANS L'AGRICULTURE URBAINE A OUAGADOUGOU ET NOUAKCHOTT

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

L'importance de l'agriculture urbaine dans la sécurité alimentaire des villes et l'amélioration de leur cadre de vie ne reflète pas sa considération dans les politiques agricoles et les stratégies de planification urbaine en Afrique de l'Ouest.

L'agriculture urbaine est une ancienne pratique mais son récent développement contraste avec une opinion publique encore partagée qui considère que ses effets peuvent être profitables du point de vue économique et social mais nuisibles en ce qui concerne son impact sur la santé des populations urbaines.

La réhabilitation de l'agriculture urbaine est donc à l'ordre du jour et il s'avère nécessaire aujourd'hui d'élaborer les bases d'une prise en compte de l'agriculture urbaine dans les politiques de planification urbaine.

L'élaboration d'une situation de référence requiert un diagnostic partagé qui permettra aux différents acteurs d'avoir une unité de vue sur la nature et le potentiel de l'agriculture urbaine dans les villes cible.

Le cas plus spécifique de l'utilisation des eaux usées mérite une analyse assez fine notamment en ce qui concerne le potentiel et les implications socio-économiques de leur recyclage dans les filières agricoles, la santé et l'environnement urbains.

Une étude du profil permettra d'obtenir une radiographie de l'utilisation des eaux usées dans les villes de Ouagadougou et de Nouakchott.

2. Objectifs

L'objectif général de ce profil est de présenter un diagnostic partagé de l'utilisation des eaux usées à Nouakchott et à Ouagadougou. Il s'agira d'aboutir à une évaluation globale et consensuelle de l'utilisation de ces eaux usées dans ces villes.

D'un point de vue spécifique il est attendu de ce profil :

- L'élaboration d'une base de données sur l'utilisation des eaux usées dans les villes ciblées
- Une analyse descriptive du potentiel que représentent les eaux usées dans les villes ciblées
- Une présentation des itinéraires et mode d'utilisation de ces eaux usées
- Une identification des techniques de recyclage des eaux usées
- Une évaluation des impacts socio-économiques de l'utilisation de ces eaux
- Une présentation du point de vue des acteurs sur l'utilisation des eaux usées dans ces villes
- Une analyse de l'impact de ces pratiques sur l'agriculture urbaine et son environnement
- L'élaboration de recommandations partagées sur l'utilisation des eaux usées

3. Méthodes

1. *Elaboration d'une base de données sur l'utilisation des eaux usées dans les villes ciblées*

Sources : bibliographie

Données d'enquêtes quantitatives et qualitatives auprès des populations

Structures publiques (Ministères)

2. *Analyse descriptive du potentiel que représentent les eaux usées* : une exploration des flux d'eaux usées permettra d'en estimer la quantité. Les services spécialisés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement urbain et du traitement des eaux usées sont des sources à explorer.

3. *Analyse critique des modes d'utilisation des eaux usées* : des enquêtes permettront de décrire les modes d'utilisation des eaux usées et d'en identifier les contraintes qui peuvent représenter un danger pour l'environnement et la santé publique.

4. *Identification des problèmes environnementaux liés à l'utilisation des eaux usées* : l'exploration de l'environnement dans les zones d'utilisation des eaux usées permettra de diagnostiquer les contraintes environnementales liées à ces pratiques. Les solutions proposées devront être validées par les acteurs.

5. *Impact socio-économique de l'utilisation des eaux usées dans les villes cibles* : des enquêtes et des analyses de données seront conduites pour :

- Faire l'historique de l'utilisation des eaux usées
- Identifier les acteurs qui utilisent les eaux usées (analyse genre, pyramide des âges)
- Faire une localisation spatiale de l'utilisation de ces eaux usées
- Evaluer l'impact sur les productions végétales

6. *Le point de vue des acteurs* : les méthodes d'enquêtes rapides seront associées aux observations de longue durée pour recenser le point de vue des acteurs sur la problématique globale de l'utilisation des eaux usées et ses aspects spécifiques. Les contributions des différents acteurs feront l'objet d'analyses collectives en vue de les exploiter pour élaborer des recommandations.

Les enquêtes feront l'objet de restitutions publiques pour en valider les résultats par les acteurs.

4. Résultats attendus

- Estimation des quantités d'eaux usées disponibles dans les villes cibles en relation avec le réseau hydrographique.
- Présentation des modes d'utilisation des eaux usées; identification des problèmes d'hygiène; évaluation du risque sanitaire en relation avec le statut sanitaire des populations exposées.
- Présentation du point de vue des acteurs sur l'utilisation des eaux usées impact de l'utilisation des eaux usées sur l'environnement, la santé des populations
- Diagnostic de l'impact socio-économique de l'utilisation des eaux usées sur les filières agricoles urbaines.
- Présentation de recommandations consensuelles (tenant compte de l'avis de différents acteurs) sur l'utilisation des eaux usées en milieu urbain.

5. Structure

Le contenu du document de profil pourra être adapté en fonction des données recueillies, du contexte local et/ou national et de la nature de la problématique.

Le **préambule** comprendra une présentation de l'étude (raisons du choix de la ville et du thème de la réutilisation des eaux usées, un rappel des objectifs et une description de la méthodologie (environ 2-3 pages).

L'**introduction** (environ 5 pages) présentera brièvement la ville sur les plans physique, géographique, démographique, et socio-économique. Les secteurs d'activités urbaines liés à l'agriculture urbaine et la situation environnementale de la ville (déchets solides, liquides, drainage des eaux pluviales, risques naturels et technologiques, dégradation des ressources naturelles, etc.) seront décrits.

Les caractéristiques générales de l'agriculture urbaine et sa place dans l'échiquier économique national et local y seront également abordées.

Le **premier chapitre** (environ 8-10 pages) est une caractérisation du secteur de l'agriculture urbaine (AU) au niveau de la ville : historique de la pratique de l'agriculture urbaine, et surtout de la réutilisation des eaux usées dans le secteur illustré, si possible, par des coupures de presse, politiques de développement de l'AU, situation géographique (avec carte), identification des agriculteurs (nombre de producteurs dans la ville, pyramide des âges, région d'origine, répartition sexuelle des charges, accessibilité à la terre, etc.), superficies cultivées, statut foncier, types de cultures, quantités de production, mode d'écoulement de la récolte et problématique (s) prioritaire (s) de l'AU.

Le **second chapitre** (environ 16-20 pages) traite de la problématique spécifique de la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation en agriculture urbaine, de ses contraintes et des opportunités qu'elle offre aussi bien aux producteurs, qu'aux consommateurs et aux décideurs. Il traite aussi des initiatives existantes pour optimiser une telle pratique. Dans le détail, cette partie comprendra, entre autres, les éléments ci-après :

- Réseau hydrographique, potentiel, nappes phréatiques, eau potable, céanes, puits (avec cartes, figures et graphiques);
- Quantités d'eaux usées rejetées;
- Approvisionnement en eau pour l'AU (nombre de personnes et/ou de producteurs) – avantages, désavantages, coûts liés;
- Accessibilité de l'eau (degré de satisfaction des besoins en eau selon le mode d'approvisionnement);
- Description des risques sanitaires et environnementaux liés à une telle utilisation;
- Analyses physico-chimiques et bactériologiques des eaux usées utilisées dans les sites ciblés et analyses bactériologiques des légumes arrosées par ces mêmes eaux : PH, présence de matières organiques, concentrations en azote, en phosphore, matières en suspension (MES), concentrations en coliformes fécaux et streptocoques fécaux, etc.;
- Influence de la source d'eau utilisée sur le choix des spéculations maraîchères;
- Relations entre l'utilisation d'intrants et la source d'eau utilisée;
- Incidence de l'eau utilisée sur la qualité sanitaire des légumes récoltés;
- Rôle de l'utilisation des eaux usées brutes dans la satisfaction des besoins en eau des agriculteurs;

- Perspectives d'avenir;
- etc.

Le **troisième chapitre** (environ 10 pages) analyse les différents modes de gestion du secteur de l'agriculture urbaine, en rapport avec la réutilisation des eaux usées en agriculture urbaine. Cette partie comprend trois (3) sections :

- Identification et rôle des principaux acteurs de la planification et de la gestion de l'agriculture urbaine : administration centrale, collectivités locales, autorités municipales, institutions communautaires, secteur privé, secteur informel, ONG, chercheurs, etc.;
- Identification des instruments de gestion de l'agriculture urbaine et de la réutilisation des eaux usées : instruments juridique, fiscal et pénal, programmes d'éducation environnementale, de sensibilisation, d'investissement, etc.;
- Les initiatives (technique, administrative, politique) actuelles pour renforcer les capacités de gestion locales en terme d'opportunités et de contraintes. Cette section tente de savoir comment la régionalisation – *qui érige les régions en collectivités locales dotées de pouvoirs délibérants et exécutants* – et la décentralisation – *qui transfère des compétences importantes et variées aux collectivités locales* – influe sur les stratégies de gestion de l'agriculture urbaine et de la réutilisation des eaux usées en agriculture urbaine.

ANNEXES

- Liste des institutions et personnes-ressources rencontrées;
- Liste des sites maraîchers concernés par la problématique de la réutilisation des eaux usées;
- Coupures de presse et photographies;
- Copies de lois, décrets spécifiques aux eaux usées et à leur réutilisation;
- Etc.

6. Equipe de recherche

Sous la supervision et la responsabilité directe de la coordination nationale, l'élaboration du profil sur la réutilisation des eaux usées qui s'échelonne sur une période de quatre (4) mois, sera confiée à deux (2) chercheurs, assistés par une fine équipe de deux (2) enquêteurs (mobilisés pendant un mois) qui appuieront le processus de collecte de l'information.

Toutefois, le choix des consultants devra être entériné par la coordination régionale (IAGU). L'équipe de chercheurs sera composée par un **ingénieur sanitaire** versé dans les méthodes participatives et un **ingénieur agronome** spécialisé en horticulture. Ils seront mobilisés durant un mois et demi.

L'ingénieur sanitaire conduira le diagnostic participatif sur un horizon temporel d'un mois et sera assisté par les enquêteurs.

UTILISATION DES EAUX USEES DANS L'AGRICULTURE URBAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST : ETUDE DU CAS DE LA VILLE DE DAKAR

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

L'agriculture urbaine est une activité en pleine expansion dans les villes Ouest-Africaines. A Dakar, elle contribue à l'amélioration du revenu des populations alors que sa contribution à l'approvisionnement des villes est non négligeable. Son développement est contraint par l'accès aux facteurs de production dont le principal est l'eau. La compétition entre usage domestique et agricole ne laisse aucune chance au second dont les performances s'avèrent inadaptées à une demande croissante en produits horticoles dans la ville de Dakar.

Cette ville génère de grandes quantités d'eaux usées facteurs d'insalubrités qui détériorent l'environnement et déprécient fortement la qualité de la vie. L'une des solutions à l'utilisation des eaux usées est leur recyclage dans l'agriculture urbaine. Cette alternative n'est pas sans danger sur la santé humaine. Elle pose le problème du contrôle des parasites et micro-organismes drainés par ces eaux qui peuvent être responsables de maladies courantes.

Mais les eaux usées sont aussi riches en nutriments qui peuvent contribuer à enrichir les sols et améliorer les rendements. Cette utilisation suppose le contrôle des agents pathogènes et autres substances chimiques toxiques contenus dans les eaux usées.

Une évaluation quantitative et qualitative de l'utilisation des eaux usées et une exploration des implications socio-économiques de cette pratique permettra de dégager des recommandations permettant d'optimiser leur contribution à l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles urbaines et périurbaines de Dakar.

2. Objectifs

L'objectif général de cette étude est de faire un état des lieux de l'utilisation des eaux usées dans les systèmes agricoles urbains et périurbains de la ville de Dakar.

La problématique des eaux usées sera abordée en rapport avec le foncier.

Différents aspects seront étudiés:

- législatifs
- physiques
- institutionnels
- socio-économiques
- environnementaux

3. Méthodes

1. Impact de la législation sur la gestion des eaux usées : une étude documentaire préliminaire permettra de faire le point sur l'arsenal législatif disponible pour contrôler les eaux usées au Sénégal.

Cette recherche documentaire sera suivie d'enquêtes auprès des structures gouvernementales et des Organisations non gouvernementales pour apprécier les dispositions réglementaires en matière de gestion des eaux usées.

Le point de vue du producteur et des populations sera recueilli pour apprécier l'avis des acteurs sur la problématique des eaux usées.

Les outils utilisables pour ces enquêtes combineront les méthodes rapides (interview, biographie, description de procédés de production etc.) à des visites répétées pour valider les informations reçues.

2. *Evaluation des eaux usées*

- Evaluation du potentiel : l'évaluation quantitative des eaux usées se fera par la collecte d'information auprès des structures d'assainissement publiques et privées. Ces eaux feront l'objet d'une typologie tenant compte de son origine et de sa physionomie.
- Evaluation de la qualité des eaux usées : l'évaluation de la qualité des eaux usées se fera par prélèvement d'un nombre représentatif des différents types d'eaux usées en vue de leur analyse en laboratoire. Ces prélèvements tiendront compte des variations périodiques (géographiques et horaires) de la composition des eaux usées.
- Analyses chimiques : azote total, nitrates, nitrites, ammoniac, matières en suspension, demande biologique d'oxygène, métaux lourds.
- Identification de parasites
- Analyses microbiologiques : identification de bactéries et virus pathogènes

3. *dispositif institutionnel pour la gestion des eaux usées* : des investigations auprès des structures publiques et non gouvernementales permettront de décrire les structures impliquées dans la gestion des eaux usées. Une attention particulière sera réservée aux initiatives populaires de gestion de ces eaux. Les contraintes qui limitent l'efficacité du dispositif seront identifiées. Un compte rendu d'expériences positives (success stories) sera effectué.

4. *Aspects socio économiques de l'utilisation des eaux usées* : des enquêtes et des analyses de données seront conduites pour :

- Faire l'historique de l'utilisation des eaux usées
- Identifier les acteurs qui utilisent les eaux usées (analyse genre, pyramide des âges)
- Faire une localisation spatiale de l'utilisation de ces eaux usées
- Evaluer l'impact sur les productions végétales
 - * sur les flux de produits
 - * sur les marchés : flux de produits, variations des prix, ...
 - * sur le bilan économique des exploitations
 - * sur la formation des revenus des agriculteurs urbains

5. *Impact de l'utilisation des eaux usées sur l'environnement*

- Enquêtes sanitaires pour évaluer l'impact de l'utilisation des eaux usées sur la santé des populations. Les structures hospitalières seront sollicitées pour faire un répertoire des maladies prévalentes et examiner leur liaison avec la pratique du recyclage des eaux usées.
- Description de l'itinéraire technique des eaux usées: il s'agira de décrire les méthodes d'utilisation des eaux usées
- Etude du statut des sols dans les exploitations utilisatrices d'eaux usées
- Etude de la qualité des eaux superficielles et souterraines dans les zones où on utilise les eaux usées
- Etude de la qualité des produits agricoles: qualité chimique et qualité bactériologique.

4. Résultats attendus

- Diagnostic du dispositif juridique sur la gestion des eaux usées dans la ville de Dakar: identification des points forts et des points faibles
- Evaluation du potentiel et de la qualité des eaux usées de la ville de Dakar
- Description du dispositif institutionnel afférent à la gestion des eaux usées dans la ville de Dakar
- Impact de l'utilisation des eaux usées sur l'environnement, la santé des populations
- Diagnostic de l'impact socio-économique de l'utilisation des eaux usées sur les filières agricoles urbaines.

5. Equipe de recherche

L'étude de cas sera conduite par une équipe de trois (3) chercheurs: un **ingénieur sanitaire**, un **ingénieur agronome** spécialisé en horticulture et un **sociologue** spécialisé en méthodes participatives. Ils seront assistés par deux (2) enquêteurs qui appuieront le processus de collecte de l'information.

Le sociologue conduira le diagnostic participatif sur un horizon temporel d'un mois et sera assisté par les enquêteurs.

ANNEXE 4*Planches photographiques*

ANNEXE 5

Coupures de presse

ANNEXE 6

Liste des participants à l'atelier méthodologique

LISTE DES PARTICIPANTS

N ^{os}	Prénoms & Nom	Institution	Adresse complète	Email
1	Mamadou KHOUMA	ISRA/Bambey	BP. 3120 Dakar, Sénégal Tél. (221) 632 13 88 – Fax (221) 832 24 27	mkhouma@isra.sn
2	Virginie MIGUEL	Chambre d'Agriculture CARDER	06 BP. 1813 Cotonou, Bénin Tél. (229) 33 20 87 – Fax (229) 36 03 74	kab@firstnet.bj ppab@intnet.bj
3	Christophe OKOU	Université Nationale du Bénin	BP. 357 Porto Novo, Bénin Tél. (229) 22 44 06	chrisok@multimania.com
4	Bamba NIANG	RADI	BP. 12085 Dakar, Sénégal Tél. (221) 825 75 33 / 824 33 37 Fax (221) 825 75 36	radi@telecomplus.sn bbniang@telecomplus.sn
5	Mohamed OULD TOURAD	TENMIYA	BP. 757 Nouakchott, Mauritanie Tél. (222) 25 19 01 – Fax (222) 25 96 50/290702	Tenmiya@toptechnology.mr
6	Arsène AZANDOSSESSI	UNICEF	BP. 620 Nouakchott, Mauritanie Tél. (222) 25 37 60 – Fax (222) 25 13 46	aazandossessi@unicef.org
7	Seydou NIANG	IFAN UCAD	BP. 206 Dakar, Sénégal Tél. (221) 825 04 11 / 825 00 90 / 637 63 63 Fax (221) 824 49 18	seyniang@refer.sn
8	Safiétou TOURE FALL	ISRA LNERN	BP. 2057 Dakar, Sénégal Tél. (221) 832 55 18	sfall@refer.sn
9	Ousmane SOW	Agriculteur	Quartier Médina – Pikine plle n° 4074 Dakar, Sénégal – Tél. (221) 854 30 47	
10	Youga NIANG	ISRA/CDH	BP. 3120 Dakar, Sénégal Tél. (221) 832 06 10 – Fax (221) 835 10 75	cdhisra@sonatel.senet.net radhort@sonatel.senet.net
11	Dieudonné ZALLE	CAHBA	Rue 8 porte 1039 – BP. 1511 Bamako, Mali Tél. (223) 21 68 03 – Fax (223) 21 30 82	meite@afribone.net.ml
12	Mamadou Fadiala BA	CAHBA	Rue 8 porte 1039 – BP. 1511 Bamako, Mali Tél. (223) 21 68 03 – Fax (223) 21 30 82	meite@afribone.net.ml
13	Sidi SALL	DAU	BP. 186 Dakar, Sénégal – 18, Ave Malick Sy Tél. (221) 821 61 86	sidisall@yahoo.fr
14	Guéladio CISSE	Centre Suisse de Recherches	01 BP. 1303 Abidjan 01, Côte d'Ivoire	csrs-urbain@globeaccess.net

		Scientifiques (CSRS)	Tél. (225) 23 45 52 58 – Fax (225) 23 54 12 11	
15	Gouganou KOPIEU	Ministère de la Construction	20 BP. 12 Abidjan 20, Côte d'Ivoire Tél. (225) 23 46 63 40 / 20 21 38 08	Eforcons@globeaccess.net
16	Bara GUEYE	IIED Sahel	BP. 5579 Dakar, Sénégal Tél. (221) 824 44 17 – Fax (221) 824 44 13	iiedsen@telecomplus.sn
17	Wagui SIBY	PGU	01 BP. 1747 Abidjan 01, Côte d'Ivoire Tél. (225) 22 48 74 57 – Fax (225) 22 44 39 76	wagui.siby@bnetd.sita.net
18	Mamadou BA	FRAO	4318 Allées Seydou Nourou Tall CP 13 Dakar Fann, Sénégal – Fax (221) 24 57 55 Tél. (221) 824 14 00 / 254953	warfmba@cyg.sn
19	Yakham DIOP	Programme Sénégal Oriental Département Géographie – UCAD	Ave Cheikh Anta Diop – Camp Jérémy Dakar, Sénégal Tél. (221) 825 36 49	yaxdi@hotmail.com
20	Mamadou Amadou SECK	Ecole Supérieure Polytechnique (ESP-UCAD)	BP. 5085 Dakar Fann, Sénégal Tél. (221) 825 32 17/ 820 44 07 Fax (221) 825 55 94	maseck@ucad.sn
21	EL Housseynou LY	IAGU	BP. 7263 Dakar, Sénégal Tél. : (221) 824-444-24 Fax (221) 825-08-26	iagu@cyg.sn iagurrps@enda.sn
22	Mme Ndèye Fatou Diop GUEYE	IAGU	BP. 7263 Dakar, Sénégal Tél. : (221) 824-444-24 Fax (221) 825-08-26	iagu@cyg.sn iagurrps@enda.sn
23	Djibril DOUCOURE	IAGU	BP. 7263 Dakar, Sénégal Tél. : (221) 824-444-24 Fax (221) 825-08-26	iagu@cyg.sn iagurrps@enda.sn
24	Moussa SY	IAGU	BP. 7263 Dakar, Sénégal Tél. : (221) 824-444-24 Fax (221) 825-08-26	iagu@cyg.sn iagurrps@enda.sn

Le Secrétaire Exécutif

N/Réf. : IAGU/024.02/enc.m

Objet : Institutionnalisation du projet de recherche/consultation sur l'agriculture urbaine

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que le contrat avec le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) vient d'être signé et que les fonds sont disponibles.

Aussi, conformément à l'esprit du projet qui accorde une place centrale à un ancrage municipal des activités, nous souhaitons disposer de l'engagement des maires de vos villes successives pour finaliser les contrats avec les coordinations nationales pour que les activités démarrent incessamment.

Les lettres d'engagement des maires devront comprendre les points suivants :

- La manifestation de leur intérêt par rapport au projet ;
- L'organisation des consultations locales ;
- Le parrainage du comité local de pilotage ;
- La facilitation dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions municipales.

En outre, toujours dans le souci d'institutionnaliser l'exercice, nous vous saurions gré de nous faire parvenir le noms des ministres et les adresses exactes des ministères en charge de l'agriculture dans vos pays respectifs.

Nous vous informons également que pour les coordinations nationales ne disposant pas déjà d'un compte à ECOBANK dans leurs pays, l'IAGU est disposé à les assister dans l'ouverture d'un compte dans ladite banque, ce qui faciliterait grandement les transferts de fonds aux institutions assurant la coordination nationale du projet.

Destinataires

Oumarou Kaza GAOH, ADRI – Niger
Mohamed Ould Tourad, TENMIYA – Mauritanie
Fatima MEITE, CAHBA – Bamako
Mathieu KIENTGA, EIER – Ouagadougou
Bamba NIANG, RADII – Dakar
Virginie Assogba MIGUEL, CARDER – Cotonou
Attahi KOFFI, PGU/BNETD – Abidjan

Dans l'attente de votre prompt réaction, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Ndèye Fatou DIOP GUEYE
Chargée de Programme

**BUDGET ANNUEL DES COORDINATIONS NATIONALES
(Villes-Associées)**

POSTES BUDGETAIRES	Unité	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Montant (FCA)	Sce de financement
1. Dépenses de recherche					
1.1 Salaire enquêteurs	H*M	2	360 000	720 000	CRDI/PGU
1.2 déplacements	pays	1	90 000	90 000	CRDI/PGU
1.3 photocopies	pays	1	90 000	90 000	CRDI/PGU
SOUS-TOTAL 1				900 000	
2. Conférences					
2.1 consultations locales	U	1	2 880 000	2 880 000	CRDI/PGU
2.2 forum de restitution	U	1	720 000	720 000	FAGU/IAGU
SOUS-TOTAL 2				3 600 000	
3. Consultants					
3.1 honoraires chercheurs	H*M	3	720 000	2 160 000	CRDI/PGU
SOUS-TOTAL 3				2 160 000	
5. Services de soutien					
5.1 locaux à bureaux	Mois	12	25 000	300 000	CN
SOUS-TOTAL 5				300 000	
6. Coordination					
6.1 coordinateur national	Mois	12	75 000	900 000	CN
6.2 communication CN	Mois	12	15 000	180 000	CN
6.3 frais de bureau	Mois	12	15 000	180 000	CN
SOUS-TOTAL 6				1 260 000	
Frais Généraux (10% du total CRDI/PGU)				594 000	CRDI/PGU
TOTAL				8 814 000	
APPORT DES PARTIES					
Organisation	Montant CFA		Pourcentage(%)		
CRDI/PGU	6 534 000		74		
FAGU/IAGU	720 000		8		
CN	1 560 000		18		
TOTAL	8 814 000		100		

CALENDRIER DES ACTIVITES

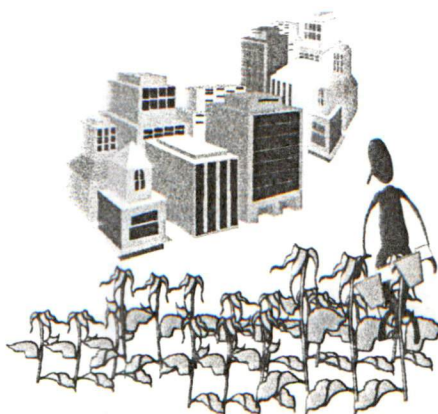
ACTIVITES	ANNEE 1											
	Mois											
	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fév.	Mars	Avril
Mise en place des CLP												
Mise en place et animation d'un réseau national sur l'AU												
Réalisation du profil												
Rapport financier												
Rapport d'étape technique												
Consultation locale (CL)												
Préparation PAM												
Rapport de la CL												
Forum de restitution												
Rapport forum de restitution												
Rapport financier												
Rapport technique												
Participation à l'atelier régional												
Mise en place du CIS												
Participation à la conférence des bailleurs												
Rapport technique final												

**RESEAU FRANCOPHONE POUR L'AGRICULTURE
URBAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
(RFAU/AOC)**

2 ne 1188

RAPPORT DE SYNTHÈSE

**MISSIONS D'IMMERSION DANS LES VILLES-
CIBLES DE LA RECHERCHE/CONSULTATION
SUR L'AGRICULTURE URBAINE
(août-septembre-octobre 2000)**



<u>CRDI</u>	<u>IAGU</u>	<u>PGU/BRA</u>
Centre de Recherches pour le Développement International	Institut Africain de Gestion Urbaine	Programme pour l'Afrique du Programme de Gestion Urbaine

JANVIER 2001

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Abréviation et sigles-----	3
Introduction -----	4
I. Historique du réseau et du projet de recherche/consultation -----	5
II. Objectifs des missions d'immersion -----	7
III. Principaux résultats des missions d'immersion-----	7
3.1 Adhésion et engagement des acteurs-----	7
3.2 Visibilité et dynamique de partenariat des coordinations nationales -----	9
3.3. Pertinence du choix des thématiques de recherche -----	11
IV. Conclusions principales -----	12
Annexe-----	13

ABREVIATIONS ET SIGLES

ADRI	Actions pour le Développement Rural Intégré
AMCAV	Association pour l'Aménagement du Territoire de la Commune et l'Amélioration du Cadre de Vie
AU	Agriculture urbaine
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
CAHBA	Centre Ahmadou Hampaté BA pour le développement humain et la qualité de vie
CLP	Comité Local de Pilotage
CNIH	Comité Interprofessionnel de l'Horticulture
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International
CUN	Communauté Urbaine de Niamey
EIER	Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Équipement Rural
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'alimentation
IAGU	Institut Africain de Gestion Urbaine
IIED	International Institute for Environment and Development
INRAB	Institut National de Recherche Agricole du Bénin
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ONEA	Office Nationale de l'Environnement et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme d'Actions Municipales
PGU/BRA	Programme de Gestion Urbaine /Bureau Régional pour l'Afrique
PNAE/CI	Plan National d'Action pour l'Environnement/Côte d'Ivoire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RADI	Réseau Africain pour le Développement Intégré
RFAU/AOC	Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre
TDR	Termes de Référence

INTRODUCTION

1. L'organisation des missions d'immersion dans les villes-cibles s'inscrit dans le cadre de la phase préparative de la recherche /consultation sur l'agriculture urbaine initiée par le Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC). Ce réseau dont la coordination régionale est assurée par l'Institut Africain Gestion Urbaine (IAGU) vise à développer les connaissances et les capacités dans le domaine de l'agriculture urbaine et à promouvoir une gestion adéquate de ce secteur.

La poursuite de cet objectif dans un contexte caractérisé par une pluralité des pays concernés par le projet de recherche/consultation sur l'agriculture urbaine impose, par souci de s'assurer de la pertinence des choix opérés (ville, institution d'ancrage, thématique de recherche), de s'imprégner des réalités spécifiques de chaque ville. Elle impose également de rencontrer les différents acteurs en vue d'une part de leur exposer les axes de recherche et le parcours méthodologique et d'autre part de mesurer leur niveau d'engagement à s'impliquer dans les activités du réseau.

2. C'est dans ce sens que l'IAGU a organisé durant la période août-septembre-octobre 2000 des missions d'immersion dans les villes ciblées par le réseau. La finalité était de permettre d'accroître la visibilité de celui-ci auprès de tous acteurs intervenant dans l'agriculture urbaine et de confirmer ou d'infirmer le choix des institutions qui abritent la coordination nationale du réseau, sur la base d'une analyse de leur viabilité organisationnelle et de leur crédibilité institutionnelle.

Les missions se sont déroulées pour :

- Cotonou du 08 au 17 août 2000
- Bamako du 21 au 31 août 2000
- Niger du 27 août au 06 septembre 2000
- Nouakchott du 07 au 14 septembre 2000
- Ouagadougou du 01 au 05 septembre 2000
- Abidjan du 06 au 09 septembre 2000
- Dakar du 11 au 21 octobre 2000

I. HISTORIQUE DU RESEAU ET DU PROJET DE RECHERCHE/CONSULTATION

3. La création du Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC) est l'aboutissement d'un long processus dont les jalons ont été posés à l'occasion de l'atelier régional sur «*Apport de l'agriculture urbaine à la sécurité alimentaire et à l'assainissement urbain en Afrique occidentale*» organisé en juin 1998 à Ouagadougou (Burkina Faso) par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI). Cette rencontre a été l'occasion d'une analyse, sur la base d'un diagnostic situationnel critique, des enjeux qui structurent les orientations problématiques de l'agriculture urbaine en Afrique au sud du Sahara. Le diagnostic établit :

- Un manque de considération dont est victime l'agriculture urbaine de la part des administrations municipales dans les options de développement des villes et dans l'élaboration des politiques macro-économiques ;
- Une faible institutionnalisation des expériences en matière de promotion de l'agriculture urbaine ;
- Une sous-estimation du rôle et de l'impact de l'agriculture urbaine dans la définition des Plans d'Actions pour l'Environnement (PAE) ;
- Une absence de coordination des activités entre les acteurs du secteur.

La prégnance de ces constats justifiait l'urgence et surtout la pertinence d'une réflexion soutenue sur l'agriculture urbaine. Ainsi, il s'est imposé comme recommandation primordiale des assises de Ouagadougou la mise en place de deux réseaux africains sur l'agriculture urbaine dont un francophone couvrant l'Afrique de l'ouest et du centre et l'autre anglophone concernant l'Afrique australe et orientale.

4. C'est dans la perspective d'une matérialisation de cette recommandation que l'IAGU, compte tenu de son expertise dans la formation, la recherche et le renforcement des capacités institutionnelles et techniques qu'il met en particulier au service des municipalités africaines, a été mandaté par le CRDI pour animer et conduire le processus de mise en place du Réseau francophone. Celui-ci concerne dans sa première phase sept pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal).

Son objectif est de développer les connaissances et les capacités, de promouvoir une gestion adéquate de l'agriculture urbaine en Afrique au Sud du Sahara, dans la double perspective d'un développement urbain durable et économique performant, notamment en ce qui a trait à la sécurité alimentaire.

Le réseau est ainsi destiné à être un creuset et un espace de rencontres et d'échanges sous régional pour la promotion de l'agriculture urbaine en Afrique au sud du Sahara. A cet effet, l'IAGU a identifié durant le premier semestre de l'année 1999 dans les sept pays des institutions d'ancrage qui agissent en qualité de coordinations nationales du Réseau

Les coordinations nationales sont :

- Le PGU/BNETD pour la Côte d'Ivoire ;
- Le Centre Amadou Hampaté BA (CAHBA) pour le Mali ;

- La Chambre d'Agriculture du Bénin ;
- Le Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI) pour le Sénégal ;
- L'ONG Actions pour le Développement Rural Intégré (ADRI) pour le Niger ;
- L'ONG Tenmiya pour la Mauritanie ;
- L'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Équipement Rural (EIER) pour le Burkina Faso.

Une interaction dynamique, au travers d'échanges permanents s'est opérée entre la coordination régionale assurée par l'IAGU et les coordinations nationales durant le processus de conception et d'élaboration des termes de référence (TDR) du réseau et du projet de recherche/consultation sur l'agriculture urbaine. La consultation régionale tenue à Abidjan les 16 et 17 novembre 1999 a permis de plancher et de finaliser les TDR du réseau.

5. Les principaux secteurs d'intervention du réseau sont la recherche/consultation, la documentation-diffusion et la formation. C'est à cet effet que le réseau a élaboré un projet de recherche/consultation pour le développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest. Ce projet a pour objectif d'identifier les enjeux prioritaires liés à l'agriculture urbaine des sept villes mentionnées en rapport avec la réutilisation des eaux usées et la problématique foncière, de passer en revue les contraintes du secteur et de proposer des Plans d'Actions Municipales (PAM). La recherche/consultation sur l'agriculture urbaine s'inscrit dans une dynamique de contribution de développement de ce secteur pour la croissance durable des villes ouest africaines et l'amélioration des conditions de vie des producteurs. Cet objectif général est rattaché à quelques objectifs spécifiques. Il s'agit, entre autres de mettre en place un cadre de concertation, d'échanges, de partenariat et d'interaction entre tous les acteurs de l'agriculture urbaine, de faire le diagnostic de celle-ci dans les sous secteurs de la réutilisation des eaux usées et de la problématique foncière. En plus de ces deux objectifs spécifiques, il sera question d'élaborer des Programmes d'Actions Municipales (PAM) qui sont l'expression d'une des particularités du projet de recherche/consultation sur l'agriculture urbaine à savoir son ancrage municipal. Dans la perspective d'une expérimentation sociale des résultats du processus de recherche, des projets démonstratifs issus des PAM seront conduits.

6. La réalisation de ces objectifs spécifiques impose une démarche méthodologique tenant compte tout à la fois de la diversité des acteurs impliqués dans le processus et de l'ancrage municipal du projet. Ainsi, l'élaboration des PAM qui permettent de rendre compte de l'adhésion et de l'identification des municipalités au projet sera préparée durant une consultation de ville regroupant les représentants des différents acteurs intervenant dans l'agriculture urbaine. La consultation de ville offre aux parties qui y prennent part l'occasion d'analyser les potentialités et les opportunités de l'agriculture urbaine ainsi que les facteurs qui entravent son développement et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour pallier les contraintes du secteur. Les PAM, pour être l'expression effective des besoins prioritaires des populations, feront l'objet d'un forum communautaire de restitution et de validation.

7. La capitalisation du projet de recherche/consultation qui est au centre des objectifs spécifiques du programme sera réalisée par la réalisation d'un film documentaire de 26 minutes sur les enjeux et les contraintes de l'agriculture urbaine et par l'organisation, à la fin du processus, d'un atelier régional et d'une table ronde des Maires des villes ouest africaines. Il est également prévu la publication d'un ouvrage de plaidoyer/capitalisation faisant l'économie des enseignements du processus de recherche/consultation.

8. Après l'identification des institutions d'ancrage, la finalisation des TDR du réseau et l'élaboration du projet de recherche, il était nécessaire que l'IAGU fit durant la période août-septembre-octobre 2000 des missions d'immersion qui ont été mises à profit pour évaluer les capacités managériales des institutions devant abriter la coordination du réseau à l'échelle nationale et pour exposer aux différents acteurs de l'agriculture urbaine les axes, les objectifs ainsi que les résultats attendus de la recherche/consultation.

II. OBJECTIFS DES MISSIONS D'IMMERSION

9. L'objectif de missions d'immersion était d'évaluer les capacités techniques et institutionnelles des institutions identifiées pour coordonner, à l'échelle des villes concernées, les activités liées à la recherche/consultation sur l'agriculture urbaine. A cet objectif général étaient rattachés des objectifs spécifiques. Il s'agissait :

- D'apprécier la visibilité et la crédibilité institutionnelle des coordinations nationales, sur la base d'une évaluation préalable des capacités de celles-ci à conduire tout le processus,
- De discuter des dispositions contractuelles entre la coordination régionale et les coordinations nationales,
- De rencontrer les acteurs-clés (autorités étatiques et locales, ONG, producteurs, institutions de recherche, etc.) du secteur de l'agriculture urbaine dans chaque ville-cible aux fins de leur présenter le réseau et de leur exposer le projet de recherche/consultation pour susciter une réflexion critique sur ledit projet.
- De visiter des exploitations agricoles pour saisir le vécu des producteurs et s'assurer à partir d'une observation *in situ* de la pertinence des thématiques retenues

10. Les principaux résultats attendus des missions d'immersion étaient d'une part la confirmation ou l'infirmité du choix des coordinations nationales et d'autre part la sensibilisation sur la philosophie (objectifs, parcours méthodologique et résultats) du projet de recherche/consultation sur l'agriculture urbaine. Les critères qui président au choix d'une coordination nationale sont liés, entre autres, à son intérêt pour le projet, sa visibilité institutionnelle, son ancrage municipal, son expérience dans le domaine du partenariat, sa capacité de mobilisation des ressources extérieures et locales, etc.

III. PRINCIPAUX RESULTATS DES MISSIONS D'IMMERSION

11. Appréciables à la lumière des objectifs visés et des résultats attendus, les missions ont permis de capitaliser une gamme d'informations dont l'analyse conforte la coordination régionale dans la pertinence des choix opérés aussi bien pour ce qui est des villes, des institutions d'ancrage que pour les thématiques retenues.

3.1 Adhésion et engagement des acteurs rencontrés

12. Les missions d'immersion ont permis à la coordination régionale du réseau, de concert avec les coordinations nationales, de rencontrer une diversité d'acteurs intervenant dans le secteur de l'agriculture urbaine ou soucieux de son développement (*voir annexe 1*). Au nombre des acteurs, on peut citer :

- Les autorités centrales ;
- Les autorités locales ;

- Les ONG ;
- Les producteurs, associations de producteurs et transformateurs ;
- Les institutions de recherche/Universités ;
- La coopération bilatérale et multilatérale.

13. De manière générale, il y a une convergence de vue chez tous les acteurs rencontrés sur l'opportunité et la pertinence d'une réflexion sur l'agriculture urbaine. Celle-ci, en dépit de son importance dans la sécurité alimentaire et dans la création d'emplois et de revenus, est perçue comme une activité dont la survie est hypothétique en raison de la forte pression foncière et de sa faible institutionnalisation. De la conscience acquise sur la nécessité d'une analyse de l'agriculture urbaine, il en résulte une adhésion des différents acteurs aux activités du réseau et un engagement à s'impliquer dans le processus de recherche/consultation.

14. Ainsi, l'ancrage municipal qui est l'un des crédos du réseau et du projet de recherche/consultation trouve les conditions de sa matérialisation dans l'engagement des élus locaux à prendre une part active à la réalisation des objectifs visés par le projet. C'est dans ce sens par exemple que le représentant des Communes de Bamako a émis un avis favorable à la participation des Maires au Comité local de pilotage (CLP) même s'il souhaite que la mise en place de celui-ci soit précédée d'une concertation élargie avec tous les acteurs politiques. Aussi, le Maire de la Ville de Pikine (Banlieue de Dakar) s'est-il engagé à soutenir la mise en œuvre du projet de recherche/consultation tant il est un adepte de la conservation des espaces verts se trouvant dans son territoire communal.

15. Toutefois, il existe des obstacles susceptibles de remettre en question l'engagement des municipalités. En effet, les changements institutionnels qui interviennent dans les appareils municipaux ne militent, comme cela a été souligné dans le cas de Niamey, en faveur de la continuité des actions entreprises par les équipes précédentes. Le constat établi est que chaque nouvelle équipe municipale arrive avec ses programmes au détriment souvent de ce qui a été entamé par les prédécesseurs.

16. De même, les incohérences constatées dans le processus de décentralisation au Sénégal et qui sont relatives au non-transfert de certaines compétences comme l'agriculture urbaine inhibent la volonté des élus locaux à participer aux stratégies de développement de ce secteur. Les élus locaux souffrent d'une absence de lisibilité des compétences transférées et qui sont dans certains cas en déphasage avec les préoccupations intrinsèques des populations.

17. Les missions d'immersion ont été l'occasion pour les représentants des autorités centrales de saluer la pertinence d'un réseau sur l'agriculture urbaine. Ainsi, il a été fait état, par exemple, dans le cas d'Abidjan de la place de choix qu'occupe l'agriculture urbaine dans le Programme National d'Action pour l'Environnement de la Côte d'Ivoire élaboré en raison de l'importance reconnue du secteur de l'agriculture urbaine. La prise en compte de celle-ci dans le schéma directeur du Grand Abidjan en est l'expression la plus manifeste.

18. A Ouagadougou, les autorités centrales estiment nécessaire de mener des activités de sensibilisation pour la reconnaissance de l'importance de l'agriculture urbaine dans l'économie urbaine. Ils ont tenu à préciser que l'agriculture péri-urbaine est intégrée dans le Plan directeur de Bobo Dioulasso et dans le schéma du Grand Ouagadougou.

19. Au Sénégal, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage s'est félicité de la création du réseau et de l'élaboration du projet de recherche/consultation sur l'agriculture urbaine. Les autorités de ce Ministère se sont engagées à soutenir le projet d'autant plus qu'aucun programme politique relatif à l'agriculture urbaine n'est envisagé au niveau de ce département. En plus, le Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat a proposé de faire participer un de ses démembrements, la Direction des espaces verts, aux activités du réseau.

20. Pour ce qui est des producteurs et des associations de producteurs, leur engagement à participer aux activités du réseau a été affirmé avec force dans toutes les villes. Qu'il s'agisse de l'Association des Professionnels de l'Irrigation Privée de Ouagadougou, de l'Association pour l'Aménagement du territoire de la Commune et l'amélioration du cadre de vie (AMCAV) à Abidjan, du Comité National Interprofessionnel de l'Horticulture (CNIH) du Sénégal, etc. , le réseau apparaît comme un puissant instrument pour pallier les contraintes de l'agriculture urbaine et sensibiliser les décideurs.

21. Les institutions et centres de recherche ont également exprimé leur accord pour accompagner l'initiative en cours dans le réseau. Le projet de recherche/consultation a ainsi suscité un grand intérêt pour l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) et l'Institut National de Recherche Agricole du Bénin (INRAB) qui mènent des activités de formation et de recherche-développement sur l'agriculture urbaine. Présentement, l'ISRA coordonne un cours international sur l'agriculture urbaine financé par le CRDI. L'ISRA et l'INRAB se sont engagés à œuvrer pour le succès du réseau et du projet dont il est porteur en lui apportant tout leur appui. De même, le CIRES en Côte d'Ivoire qui dispose de trois projets à long terme en rapport direct avec l'agriculture urbaine (la commercialisation des produits, le développement des ressources humaines et la sécurité alimentaire) a manifesté un grand intérêt pour les activités prévues dans le cadre du réseau.

22. Les missions ont constaté une faible implication des ONG à Cotonou et à Nouakchott en raison d'un déficit d'information des coordinations nationales du Bénin et de la Mauritanie à l'endroit de cette catégorie d'acteurs. Aussi, les missions dans ces deux villes ont-elles vivement recommandé de corriger la faible implication des ONG.

3.2 Visibilité et dynamiques de partenariat des Coordinations Nationales

23. L'appréciation de la visibilité des coordinations nationales du réseau était au cœur des objectifs spécifiques des missions d'immersion. Cette importance est d'autant plus justifiée qu'elle fonde la confirmation ou l'infirmité du choix des coordinations nationales. Globalement, les coordinations nationales ont œuvré pour confirmer la pertinence du choix porté sur elles.

24. Aussi, les coordinations nationales sont-elles dotées de moyens logistiques et de locaux fonctionnels capables d'accueillir les activités du réseau et de son projet. Toutefois, la mission effectuée à Ouagadougou montre que des efforts sont à faire par la coordination nationale pour accroître la visibilité du réseau auprès des maires de la ville. A cet effet, il est important que les documents du réseau soient multipliés et disséminés à

tous les acteurs en vue de faciliter l'adhésion et l'implication de ceux-ci dans les activités du réseau.

25. La recommandation d'accroître le niveau de visibilité des coordinations nationales a été vivement adressée à la coordination nationale d'Abidjan qui est restée amorphe pendant une durée relativement longue (depuis sa mise en place le 05 novembre 1999). C'est pour pallier cette situation que la proposition de création d'un comité scientifique pour assurer l'animation du réseau a été formulée. La nécessité d'une animation de la coordination nationale d'Abidjan trouve sa justification dans le fait que le réseau ne bénéficie d'aucune visibilité auprès des autorités étatiques et locales. Les acteurs rencontrés à Abidjan ont déploré l'inactivité de la coordination nationale et souhaité une redynamisation de l'équipe de coordination.

Compte tenu de l'existence à Abidjan d'un document d'étude de faisabilité réalisé par Agri Sud International sur le «*Programme d'appui au développement des activités agricoles et agro-alimentaires péri-urbain sur l'axe Abidjan-Bouaké*» sur financement de la FAO, il a été demandé au BNETD, la coordination nationale de Côte d'Ivoire, d'exploiter ce document et de travailler avec le ministère en charge de ce dossier pour éviter toute duplication.

26. La visibilité du réseau à l'échelle des villes cibles peut être appréciée à l'aune des dynamiques de partenariat que développent les coordinations nationales. Les résultats des missions d'immersion permettent de mettre en relief la nécessité de nouer des relations de partenariat aux fins d'une complémentarité fonctionnelle entre les coordinations nationales et des acteurs identifiés dans les villes-cibles. C'est dans ce cadre que la Coordination Nationale du Niger, ADRI, a mené des actions d'information et de sensibilisation sur les objectifs et les enjeux du réseau auprès des partenaires financiers multilatéraux (PNUD, Banque mondiale, Commission européenne, FAO, HKI).

27. Il a été suggéré à l'EIER, la coordination nationale du Burkina Faso de développer un partenariat avec le programme conjoint de recherche sur l'agriculture urbaine (INERA, IER (Bamako), Waste, IIED (Londres), DRO (Pays Bas) orienté vers les mécanismes de développement de l'agriculture urbaine à travers la valorisation des déchets.

28. Aussi, a-t-il été demandé à la coordination nationale de Nouakchott de trouver une passerelle de collaboration avec le projet de recherche-action «*Nouakchott El Khadra*» qui fait suite à une série d'études faites sur le site de la Sebkha et de Tel Zaatar entre 1995 et 1998.

29. En outre, en ce qui concerne la mise en œuvre de la recherche/consultation, la coordination nationale de Bamako (CAHBA) a suggéré que la durée de l'intervention des experts soit revue et la coordination nationale responsabilisée dans le choix des experts. Aussi, a-t-elle jugé limité le nombre d'enquêteurs envisagé dans l'équipe de recherche.

30. Les résultats des missions d'immersion ont permis de confirmer le choix de toutes les institutions devant abriter la coordination nationale du réseau compte tenu de critères relatifs à la souplesse organisationnelle et administrative, à l'autonomie financière, à la visibilité institutionnelle et à la compétence en matière d'agriculture urbaine.

3.3 Pertinence du choix des thématiques de recherche

31. Les missions d'immersion ont permis aux coordinations nationales et aux acteurs de l'agriculture urbaine de discuter du bien fondé du choix de la problématique foncière ou de la réutilisation des eaux usées comme thématiques majeures de l'agriculture urbaine à l'heure actuelle dans les villes-cibles du projet de recherche/consultation. De même, la démarche méthodologique, en ce qu'elle s'appuie sur une approche multi-acteurs et consensuelle qui est celle du «*city consultation*» rencontre l'agrément des acteurs rencontrés.
32. La visite rendue par la mission à deux associations de maraîchers à Bamako a permis de confirmer l'existence, dans cette ville, d'un problème foncier qui se traduit par des déguerpissements fréquents des producteurs. Les éleveurs sont logés à la même enseigne si bien que les parcs aménagés par la Mairie pour l'exercice de l'élevage extensif sont éloignés suivant l'évolution de l'urbanisation.
33. De même, la visite des sites maraîchers à la périphérie de la ville de Niamey dans la zone de Ganguel et la réunion avec les représentants des coopératives et associations de maraîchers (25 représentants de 11 coopératives et associations) et les comités de pêcheurs de la ville ont permis de se rendre compte de l'acuité de la question foncière à Niamey.
34. Néanmoins, la visite de sites de maraîchage à Ouagadougou a abouti au constat que le problème de la réutilisation des eaux usées ne concerne qu'une partie des producteurs de la ville. Cette question serait, du reste, solutionnée par l'ONEA dans le cadre de 3^{ème} projet urbain qui envisage la construction d'une station de lagunage reprenant toutes les eaux industrielles.
35. A Abidjan, même si la problématique foncière a été trouvée pertinente, il n'en demeure pas moins que la réutilisation des eaux usées est une problématique majeure avec toute l'activité agricole menée autour de la lagune. En plus, la proposition d'intégrer dans le profil de Abidjan l'étude de l'impact de l'extension du port sur l'agriculture urbaine a été jugée intéressante.
36. Il ressort des différents entretiens et visites d'exploitations agricoles qu'il est rare que la problématique retenue pour une ville cible (foncier ou réutilisation des eaux usées) soit la seule à l'exclusion de l'autre. Ainsi, en plus du problème de la réutilisation des eaux usées qui est réel à Dakar, il y a également la permanence de conflits fonciers résultant d'une concurrence entre les activités agricoles et les préoccupations urbanistiques. L'expression la plus manifeste de la prégnance du foncier à Dakar est l'affectation des zones inondables à des usages d'habitation.
37. La coexistence des deux problèmes (foncier et réutilisation des eaux usées) dans presque toutes les villes a abouti à la recommandation de ne pas perdre de vue dans le processus de recherche/consultation sur l'agriculture urbaine la problématique qui n'a pas été retenue par les acteurs d'une ville comme majeure mais qui est tout de même réelle.

IV. CONCLUSIONS PRINCIPALES

38. L'adhésion des acteurs rencontrés à la nécessité d'une réflexion sur l'agriculture urbaine. Cette situation qui s'est traduite par un engagement des acteurs à accompagner et à soutenir les activités du réseau résulte de la prise de conscience de l'apport économique du secteur de l'agriculture urbaine dont l'importance est inversement proportionnelle à sa réelle prise en compte dans les politiques sectorielles et macro-économiques.

39. La nécessité d'une synergie entre tous les acteurs (producteurs, pouvoirs publics, élus locaux, ONG, organismes multilatéraux et bilatéraux) pour une saisie, dans toute sa plénitude, de la complexité de l'agriculture urbaine. Le réseau se présente comme un creuset pour valoriser les compétences en mesure d'optimiser les conditions d'un développement des connaissances et des capacités sur l'agriculture urbaine.

40. Le rôle important que les coordinations nationales doivent jouer pour assurer l'animation du réseau et la maîtrise d'œuvre du projet de recherche/consultation surtout pour rendre le réseau visible à l'échelle de leur pays. En développant des stratégies pour diversifier les partenaires en vue d'une exécution correcte de leurs activités, les membres des coordinations nationales sont persuadés que celles-ci ne seront que ce qu'ils voudront en faire.

ANNEXELISTE DES INSTITUTIONS ET PERSONNES RENCONTREESNiamey (Niger)

Institutions	Personnes rencontrées	Fonction	Contact
1. ADRI	Mr Oumarou Kaza GAOH	Secrétaire Exécutif	BP. 12903 Niamey Tél: (227) 73 42 49 E-mail: adri@intnet.ne
2. Direction de l'Agriculture	Mr Kabo OUSSEINI	Directeur du Programme National de Sécurité Alimentaire	
3. Ministère de l'Elevage	Mr Baboudou MAÏDAJI Mr Abdou NABABA	Conseiller Technique, intérimaire du Dir. Cab. Directeur de la Santé animale	
4. Ministère du Développement Rural (agriculture)	Mr Moussa Maï ABARI	Secrétaire Général	
5. Direction des affaires domaniales et cadastrales	Mr Issoufou ISSA	Inspecteur du cadastre	BP. 250 Niamey Tél: Bur. 72 27 65
6. Mairie de la Commune III de Niamey	Mme CHETIMA May Mr Al Mansour SILIMANE Mr Alain VIRGIL Mme Zeïnabou BOUBOUCAR	Administrateur Déléguée Chef du Service Environnement Adjoint au Chef de service du plan Chef de service de l'agriculture	BP 5037 Niamey, Tél: Bur. 73 46 04 Dom 75 27 42, Cel. 90 15 97
7. Communauté Urbaine de Niamey (CUN)	Mr Amadou SALIFOU Mr Idi Sarki KALILOU Mr Bana Amadou	Préfet Président Secrétaire Général Secrétaire Général Adjoint	BP 258 Niamey Tél: (227) 73 43 10 Tél: (227) 73 38 93 E-mail: cumin@intnet.ne
	M. Gonimi Ousseini	Directeur des services techniques	
8. SWISSAID	Mr Ibrahim LEMANE	Coordinateur	29, Avenue du G. De Gaulle, BP 11516 Niamey tél: (227) 72 26 91 E-mail: swissaid@intnet.ne

9. Projet de Coopération pour le Développement de l'Horticulture en Afrique de l'ouest	Mr Dodo ADAMOU	Coordonnateur National	
10. Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)	Mr Hassane SALEY	Secrétaire Exécutif	BP. 10193 Niamey Tél: Bur. Stand. (227) 72 25 59 Dom (227) 73 22 19/72 23 05 E-mail: biocnedd@intnet.ne
11. Groupe d'Appui aux Privés (GAP)	Mr CHETIMA Membres	Président	
12. Commune II de Niamey	Mr	Administrateur Délégué	
13. Site maraîcher de la zone de Ganguel	Mme Kouka HAROU	Propriétaire	
14. Onze (11) Coopératives et associations de maraîchers de Niamey	25 représentants		
Commune Niamey I	Ali Yahaya	Administrateur Délégué	BP. 11.450 Niamey Tél: Bur. 75 34 97 Dom 73 64 95 Cel 90 16 11

Nouakchott (Mauritanie)

INSTITUTIONS	Personnes rencontrées	Fonction	Contact
1. Direction de l'Environnement et du Développement Rural	M. Djibril Sarr		
2. Direction des Collectivités locales	Yahya O.Kebd	Directeur adjoint	Tél: Bur. 25 63 40 Dom 29 09 83 E-mail: yahya2@uva.org
3. UNICEF	Arsene Azandossessi Youssef Koita	Chef du projet eau Chargé du projet PEV	BP. 620 Nouakchott Tél: (222) 25 37 60/25 37 84 aazandossessi@unicef.org
4. ECODEV	Sidi Mohamed Ould Lémine Moulaye		SOCOGIM TVZ N° 20 – BP. 4174 Nouakchott, Mauritanie Tél. (222) 29 30 54 ecodev@toptechnology.mr
5. Nouakchott El Khadra	M. Lemlih	Chef de projet	
6. Commissariat des droits de l'homme, de lutte contre la pauvreté et à l'insertion	M. Ahmadou	Directeur de l'Insertion	
7. PNUD	Mme Ankie Frantzen	Chargée de programme de l'environnement Représentant du PNUD	BP. 260 Nouakchott Tél: (222) 25 24 09/25 24 11 E-mail: ankie.frantzen@undp.org
8. Commune de Nouakchott	Birahim Abdel Woudoud Moctar A. Lam	Directeur des Etudes et de la programmation Secrétaire Général	BP. 5161 Nouakchott Tél: 25 60 51 E-mail: birahim@compunet.mr Tél: bur. (225) 25 70 75; dom 25 81 13 E-mail: lam_moktar@yahoo.com
9. FAO	Mohamed Zehraoui	Représentant par intérim/ Conseiller du Ministre du développement rural	
10. Tenmiya	Mouhamed Tourad Moulaye Ould Mohamed Fall	Coordinateur	Tél: (222) 25 19 01 E-mail: tenmiya@toptechnology.mr
11. Visite du site de El Khadra		Vice Président de l'Union des Maraîchers de Nouakchott El Khadra	
12. Visite du site de Tarelzarta			

Cotonou (Bénin)

INSTITUTIONS	Personnes rencontrées	Fonction	Contact
1. CARDER ATLANTIQUE Secteur de Cotonou	1. Virginie A. MIGUEL 2. Lucien TCHEGNON	Directrice	BP : 1813 Tél: (229) 31 40 46/31 00 00 E-mail: kab@firstnet.bj ppab@intnet.bj
2. CARDER ATLANTIQUE Secteur de Abomey-Calavi	1. Calixte LIGAN 2. Jérôme HOUADJETO	Directeur	Tél. : (229) 36 00 72
3. Direction Générale du CARDER	1. Séraphin AKOUEHOU 2. Taïrou B. GNA	Directeur Général	Tél. : (229) 36 04 01
4. Chambre d'Agriculture du Bénin	1. Bonaventure KOUAKANOU 2. Alain SOGLO 3. Martin DESSOUBATA	Secrétaire Exécutif Collaborateur du SE	BP : 0759 Tél. : (229) 33 72 88 Fax : (229) 33 73 11 e-mail : Kab@firstnet.bj
5. Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) : Direction de l'Aménagement du territoire (DAT)	1. Séverin A. ASSE 2. Francis G. T.CHATANGNI 3. Louis E. DJOSSOU 4. Agossou NOUKPO 5. Wabi MARCOS 6. Armande A. ZANOU 7. Simbi SANNY	DAT par intérim, Secrétaire permanent de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)	Tél.: 31 50 58/ 31 55 96 E-mail: dat@Sobiex.b.j
6. Personne -ressource	Maurice QUIKOUN	Personne-ressource Ingénieur sociologue en développement rural	Tél/Fax : (229) 36 02 19 BP. 342 Calavi
7. Institut National de Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)	1. Jean DETONGNON 2. Françoise A. KOMLAN 3. Henriette G. HODONOU 4. Youssouf ISSA	Directeur Général Adjointe au Directeur général, Responsable programme cultures maraîchères Ingénieur agronome Agropédologue au Centre National d'Agropédologie (CENAP)	Tél: (229) 30 02 64 E-mail: inrabdg4@bow.intnet.bj fkomlan@hotmail.com
8. Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD)	Gauthier BIAOU	Directeur Exécutif	Tél: (229) 33 61 56 E-mail: cbdd@bow.int@net.bj
9. Circonscription Urbaine de Cotonou (CUC)	1. Isidore GNONLONFOUN 2. Marc Didier DUBOGAN	Secrétaire Général	Tél: 32 07 40/ 32 13 59

10. Programme de Développement Municipal (PDM)	1. François Paul Yatta 2. Félix ADEGNIKA	Conseiller Régional, Coordonnateur pi Chargé de Recherche	Tél: (229) 30 05 60 E-mail: pdm@intnet.bj
11. Programme de Professionnalisation de l'Agriculture au Bénin	GILDAS		E-mail: ppab@intnet.bj
12. Université Nationale du Bénin	Christophe OKOU	Maître Assistant de Géographie, responsable du Laboratoire d'Etudes des Systèmes Spatiaux et des Aménagements (LESSA)	Tél. : (229) 22 44 06 BP 357 Porto Novo, Bénin E-mail : chrisok@multimania.com
13.	Roger MAKPONDEHOU	Maire	BP. 8078 Cotonou, Bénin Tél. (229) 30 62 68
14. Siège du Centre Songhaï		BP 597, Porto Novo, Bénin Tél. : (229) 22 50 92/28 84/28 81 Fax : (229) 22 20 50 e-mail : songhai.benin@intnet.bj	
15. ONG BETHESDA	Raphaël EDOU	Directeur	BP : 4270 Tél. : (229) 32 11 29 Fax : (229) 32 29 65 e-mail : bethesda@intnet.bj
16. Centre Régional pour le Développement de la Santé (CREDESA)	André SOTON	Directeur Général Adjoint	BP : 1822 Tél. : (229) 34 79 18/19 Fax : (229) 35 70 20 e-mail : CREDESA@leland.bj
17. Ministère du Développement Rural	Cosme AKPOJJI Abdoulaye TOKO	Directeur de Cabinet Adjoint au Directeur de Cabinet	BP : 2900 Tél. : (229) 30 04 10/96
18. Comités de Pêche du secteur de Cotonou	11 comités de pêche		
19. Union Sous Préfectorale des Producteurs (USPP)		Président Secrétaire Général Des maraîchers	
20. GIE JUCAS	1. Salak0 HOUSSOU 2. Célestion SEWA 3. Paulin LANTEFFO	Président	Tél. : (229) 33 17 60
21. Coopérative des Maraîchers de Kouhounou (COMAKO)	Marcellin A. NOUNAHON Visite du site maraîcher	Président	BP : 459, Cotonou Tél. : (229) 33 77 69/90 53 19 Fax : (229) 30 53 19 e-mail : Cyekpe@leland.bj

Dakar (Sénégal)

INSTITUTIONS	Personnes rencontrées	Fonction	Contact
1. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Ibrahima SENE	Directeur de Cabinet	Tél: 644 16 41/823 11 75
2. Ministère de la Décentralisation	Kalidou DIATTA	Conseiller technique	Tél: 822 00 15/ 684 68 94
3. Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI)	Dame SALL Bamba NIANG	Secrétaire général Responsable du Service Suivi et Evaluation; Coordinateur national du réseau	Tél. : (221) 825 75 33 Fax : (221) 825 75 36 e-mail : radi@telecomplus.sn
3. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Cheikh A. B. Mbacké FALL	Conseiller Technique	Tél: 832 52 57 / 635 91 44
4. CNIH	Moussa NDOYE	Président	Tél: 834 04 35
5. Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)	Baba COULIBALY	Conseiller du Directeur	Tél. : (221) 832 35 34
6. ISRA	Abdou FALL	Chargé de mission du volet recherche-développement	Tél: 832 34 31
7. Ministère de l'Agriculture et de l'élevage	Allé NDIAYE	Directeur de Cabinet	Tél: 823 88 63
8. CONGAD	Seydou SALL	Secrétaire Exécutif par intérim	Tél: 832 20 73
9. GIE PROVANIA	El Hadji Omar CISSOKHO Pape DIAGNE Amadou DIA Alioune MBAYE Oumar MBAYE Madiaw NDIAYE Mamadou SIDIBE	Secrétaire Général Vice Président Secrétaire Administratif Membre Membre Membre Membre	Tél: 877 04 05
10. Ministère de la Santé	Colonel Cheikh FALL	Conseiller Technique	Tél: 821 67 13
11. Direction des Domaines	M. Allé SINE	Directeur Général	
12. Commune d'Arrondissement de Pikine Nord	M. Cheikh Tidiane DIOP	Maire	Tél: 854 24 56
13. Mairie de Pikine	M. Demba SECK	Maire	Tél: 834 33 51

Bamako (Mali)

INSTITUTIONS	PERSONNES ENCONTREES	FONCTION	CONTACT
CAHBA	1. Faïma MEITE 2. Dieudonné ZALLE 3. Sékou TRAORE	Coordonnatrice nationale Coordonnateur scientifique Assistant de recherche	
Mairie du District de Bamako	Soungalo KONE	2 ^{ème} adjoint	
Conseil Économique, Social et Culturel	Moussa Balla COULIBALY	Président	
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)	1. Sékou Oumar TALL dit Barou 2. Fatogoma BERTHE 3. Awa Dolo DOUMBIA	Président Agent comptable Conseiller technique	BP. 855, Bamako Tél: Bur. (223) 21 87 25 Dom 20 41 01 Cel 77 05 14
Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle, de la Pollution et des Nuisances (DNACPN)	1. Abdoul Karim MACALOU	Chef de Division	
Ministère du Domaine de l'Etat	Lassana SACKO	Conseiller Technique	
Visite des sites maraîchers de Korofina	1. Idrissa TRAORE 2. Ibrahime DIAKITE	Producteur maraîcher, président de la coopérative des maraîchers et éleveurs de la zone de Sotuba (COMAEZS) Producteur maraîcher, président de l'association des planteurs et des maraîchers de Sotuba (APLAMASO)	Tél. : 24 51 46
Rencontre avec les éleveurs			
Ecole Normale Supérieure	Oumar BALLO	Enseignant-chercheur, Hydro-climatologue	
CAB-Demeso	1. Moussa DIABATE 2. Nana CAMARA 3. Niafatouma Touré TANDENA 4. Mamadou Lamine COULIBALY	Coordonnateur Ingénieur de l'élevage, Chargée de la filière avicole Chargée de la filière Bétail Viande Ingénieur agronome	
SRA Sotuba	Bara OULOGUÉM	Chercheur	
ISFRA	Ousmane MAIGA	Enseignant-chercheur	
ONG EUREKA	Alpha Oumar BA		
ONG AMPE	Moussa KANTE	Président	
Mairie Commune III	1. Seydou TOUNKARA	1 ^{er} adjoint au maire	

	2. Brahima KONE	Chargé du contrôle de la pollution	
Mairie Commune V	1. Dieudonné ZALLE 2. Adama MARIKO 3. Sali Samaké MBODJ 4. Nouhoum TANGARA	Maire Comptable 2 ^{ème} adjointe au maire Technicien de construction	
Mairie Commune VI	Broulaye KONATE		
Mairie Commune II	1. Mamadou DIALLO 2. Sada SY DIANE 3. Abdel Kader TRAORE 4. Drissa SANGARE	Maire 2 ^{ème} Adjointe au maire 3 ^{ème} Adjoint au maire Adjoint au maire	
Mairie Commune IV	1. Sidi Mohamed HAIDARA 2. Issa Amankendé GUINDO 3. Hamidou SOSSOKO	Maire 2 ^{ème} Adjoint au maire 3 ^{ème} Adjoint au maire	
Mairie Commune I	1. Hamadoun YARO 2. Diatrou DIAKITE	Maire 3 ^{ème} adjoint au maire	
Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural	Abdoulaye DJIRO	Ingénieur élevage	
Direction Régionale de la Santé Publique-District de Bamako	Fadiala SIDIBE		
Direction Régionale JSAC	Jean-Baptiste SAMAKE	Ingénieur	
Direction Régionale Urbanisme Construction-District de Bamako	Kontah BAH	Ingénieur des CC	
Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie	Immar AHMEDOU		
Direction Régionale RCD Bamako	Ousmane DIALLO	Ingénieur d'élevage	
Direction Régionale des Affaires Sociales du District de Bamako	Aminata Keita DIALLO	Administratrice des Affaires Sociales	
Direction Régionale CC	Mamadou KINTA	Contrôleur sciences économiques	
Direction Régionale de l'Education	Salikou SANOGO	Professeur	
Direction Régionale PS/District de Bamako	Harouna KONE	Directeur Régional	
Direction Régionale CN/DB	Hawa Minta TOURE	Chef division	
Direction Régionale PFEF/DB	Coumba Maïga TOURE	Chargée de Programme	
Direction Régionale AEK/DB	Madani KEITA		
Direction Régionale ACPN/DB	Boubacar DIAKITE	Directeur Régional	
Direction Régionale des Finances	Allaye GUINDO		
Direction Régionale du Budget	Salika TRAORE		

Direction Régionale des Travaux Publics-CT-DB	1. Boubacar DIAKITE 2. Kassogué YALEMA	Directeur Régional Ingénieur des CC	
Direction Régionale de l'Emploi	Seydou Issa TRAORE	Inspecteur du Travail	Tél. : 22 48 19
Direction des Impôts du district	Tidiani BATHILY	Inspecteur des Impôts	
Haut Commissariat	Mamadou Issa TAPO	Directeur de Cabinet	
Direction Régionale du Transport	Sidiki CAMARA	Ingénieur construction civile	
Brigade d'hygiène Commune III	Haoua SACKO	Technicienne de santé	
Association Malienne pour la Protection de l'Environnement	Salif KONE	Secrétaire Administratif	
FLEURIMAX	Oumar NDIAYE	Directeur	BP 2189 Tél. : (223) 22 08 90

Abidjan (Côte d'Ivoire)

INSTITUTIONS	PERSONNES ENCONTREES	FONCTION	CONTACT
Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNEDT)	Attahi KOFFI	Coordinateur national	
Sous-Direction de l'Environnement	M. Koffi Yao Bernard		
Agence de l'Environnement	M. Mamadou Cissé M. Pierre Djokoi M. Koffi Jacques M. Etienne N'Dack	Sous-Directeur chargé de la planification Chargé de la communication	
Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	Jean Paul Lornq		01 BP 3770 Abidjan 01 Tél: (225) 44 46 16 Cel 05 64 62 54 Email: sodefor@africaonline.co.ci
Centre de Recherche en Ecologie (CRE)	Dr Patrice Yace	Assistant Directeur	08 BP 109 Abidjan 08 tél: (225) 21 25 73 36 Cel 05 00 97 12
Mairie d'Abidjan/Direction de l'Environnement	Yao Kouadio	Directeur	01 BP 634 Abidjan 01 tél: B. 22 36 90 22 84 69
AMCAV	M. Adotevi Mme Kouadio B. Agnes	Conseiller juridique et développement urbain Secrétaire Administrative de la Mairie de Port Bouet	
CIRES	Dr Pokou Koffi		
Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS)	M. Guéladio Cissé	Coordinateur	01 BP 1303 Abidjan 01 tél: (225) 23 45 52 58 E-mail: csrs-urbain@globeaccess.net
Etudes/Formation Recherche Planification Appui aux institutions (EFOR)	Tie Yro Hyacinthe	Directeur	01 BP 537 Abidjan 01 tél: (225) 22 52 21 63 Cel 85 54 68

Liste des personnes rencontrées et des institutions visitées

Ouagadougou (Burkina Faso)

INSTITUTIONS	PERSONNES RENCONTREES	FONCTION	CONTACT
EIER	Mathieu Kientga	Coordonnateur national	03 BP 7023 Ouagadougou 03 Tél: (226) 30 71 16/17 E-mail: sig@eier.org
Ministère des Infrastructures et de l'équipement	Alain Bagré	Personne-ressource	01 BP 2693 Ouaga 1 Tél: B.(226) 34 24 75 D. 36 48 75 E-mail: abagre@fasonet.bf abagre@caramail.com
CREPA	M. O. Guène	Personne ressource	03 BP 7112 Ouagadougou 01, Burkina Faso Tél : (226) 36 62 10/11 E-mail : crepa@fasonet
Direction Provinciale de l'Agriculture du Kadiogo (DPAK)	M.Jérémy Madia Onadja	Directeur	Tél : D : 36 30 00 B : 33 24 50
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement	M. TOE Léon Paul	Directeur	01 BP 18 Ouagadougou 01 Tél: B. 34 29 92 E-mail: dgut_direction@hotmail.com
ONEA	M. Félix ZABSONRE	Chef de service Assainissement Autonome	Tél : D : 30 89 55 B : 38 05 33
Association des Professionnels de l'Irrigation Privée	M. Jules Dekin TRAORE	Directeur	Tél : D : 34 52 99 B : 43 62 23
Direction des Services Techniques Ville de Ouagadougou	M. Vincent T.Dabilgou	Directeur	01 BP 85 Ouagadougou 01 Tél : 34 07 70 – 34 11 74
Direction Générale de l'Urbanisme et de la Topographie	M. Sibiri Arsène Didier Zango	Directeur Général	01 BP 18 Ouagadougou 01 Tél: B. 34 29 92 E-mail: dgut_direction@hotmail.com
Direction de l'Aménagement et du Territoire	M. Kabore Mathias	Directeur	Tél 32 46 82
Appui Conseil Femmes Environnement Développement au Sahel (ACFED/Sahel)	Mme Zéneb Touré	Coordinnatrice	06 BP 9336 Ouagadougou 06 Tél: (226) 36 25 83 E-mail: acfed@fasonet.bf